

**Copies des lettres de l'adjudant général Leturcq
extraites de la correspondance générale de l'armée d'Orient en
Égypte**

Références :

- B6 10 (16 au 31 octobre 1798)
- B6 11 (1er au 15 novembre 1798)
- B6 12 (16 au 30 novembre 1798)
- B6 13 (1er au 15 décembre 1798)
- B6 14 (16 au 31 décembre 1798)
- B6 16 (1er au 15 janvier 1799)
- B6 17 (16 au 31 janvier 1799)

01

- 1798 Octobre 22 - 1er Brumaire An 7 - Rahmanieh
- Leturcq adjudant général au général en chef Bonaparte
- Rend compte qu'il est arrivé à Rahmanieh et qu'il a pris le commandement de la province.
Renseignements sur le canal et sur les transports

Correspondance de Napoléon Ier
Commission
Justificatif

1798 22 octobre
An VII 1er Brumaire
Collection de Napoléon Ier
Livre 3e 2e partie
Expédition d'Égypte

A Rahmanié le 1er Brumaire an VII
au général Bonaparte

En conséquence de vos ordres, je me suis rendu ce matin à Rahmanié où je suis arrivé ce matin à 6 heures.

J'ai pris le commandement en la présence du colonel Barthelemi (1), chef de brigade de la 69e, placé à Rahmanié par le général Marmont pour remplacer le citoyen Bribes (2) malade à Rosette. Après avoir pris tous les renseignements nécessaires pour le commandement de cette province, j'ai appris que les habitants des villages de Ficheh, Bomt et Cafr meal d'Abour (3) se sont réunis et ont fait 5 à 6 saignées au canal qui communique de Damanhour à Rahmanié ; j'ai fait venir le soir même les checks-el-Belet (4) de ces villages qui m'ont assuré n'avoir pu en empêcher leurs habitants, après leur avoir fait de grandes menaces, ils m'ont promis de réparer ce canal en 6 heures de temps et de le rendre navigable.

Ne m'en rapportant pas tout à fait à eux, j'y ai envoyé un officier du génie et 30 hommes pour activer et surveiller cette opération. Je prends toutes les mesures pour que ce canal et celui qui conduit à Alexandrie soient encore navigables quelques jours.

D'après le rapport de l'officier du génie qui commande cette armée ici, le canal d'Alexandrie ne sera plus navigable que 5 à 6 jours ; pendant ce court espace de temps, je prends toutes les mesures pour activer le transport des grains pour Rosette et Alexandrie ainsi que celui de l'artillerie pour Gizeh.

Le citoyen Croizier (5), votre aide de camp s'est occupé pendant que je prenais tous les renseignements relatifs au commandement de la province de Bahhireh, à se faire rendre compte

1° de la force des troupes qui sont ici ;

2° de la situation de l'artillerie venue d'Alexandrie à Rahmanié, de celle envoyée à Gizeh et de celle qui y reste ;

3° des djerms chargées de bled partis à Rahmanié pour Alexandrie et Rosette et de ce qui se trouve encore ici dans le canal, dont le total est de 31, tant grandes que petites.

Je ne perds pas un instant, mon Général, pour accélérer le transport de tous ces objets à leur destination.

Comptez, Général, sur le zèle et l'activité que je mets à remplir la tâche que vous m'avez confiée.

Signé Leturcq

Certifié conforme au texte manuscrit. Paris le 19 décembre 1857

Le membre de la commission

- (1) Étienne Joseph BARTHÉLÉMY chef de brigade de la 69e ½ brigade de ligne du 11 mars 1797 au 23 février 1799.
- (2) Vincent Marguerite BRIBES, né à Foix le 5/12/1768, adjudant général chef de brigade nommé par Bonaparte le 29 juillet 1798, renvoyé en France pour y rétablir sa santé, sera confirmé dans son grade le 20 décembre 1799. Il décédera en Italie en l'an IX.
- (3) Actuels Fisha, Buwat à 12km à l'Ouest de Rahmanieh et Kafr Mahalah Dawoud à 5 km à l'Ouest de Rahmanieh.
- (4) Le cheik-el-beled est le chef de village responsable auprès du bey de l'impôt et du recrutement de l'armée.
- (5) François CROIZIER (Riom 27-10-1773 - décédé le 4-6-1799 après avoir été blessé mortellement au siège de Saint-Jean d'Acre) aide de camp de Bonaparte le 6 décembre 1796, chef d'escadron depuis le 7 janvier 1797, confirmé le 18 avril 1798.

02

- 1798 Octobre 22 - 1er Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Est arrivé ce matin à Rahmanieh pour prendre le commandement de la province. - Les habitants de 3 villages ont fait la nuit précédente 5 saignées au canal qui communique de Damanhour à Rahmanieh. - Pas confiant dans les promesses des cheicks qui s'engagent à les faire boucher avant le soir, il a envoyé un officier du génie pour s'assurer que cela sera exécuté. - Vient de faire partir 30 djermes chargées de bled pour Alexandrie et une expédition de 31 autres également chargées de bled tant pour cette ville que pour Rosette. - Pillage d'une barque par les Arabes qui y ont pris quelques mauvais fusils et quelques effets appartenant à un régiment de cavalerie. Nécessité de faire escorter toutes les barques sur le canal. - Promet exactitude et activité

Armée d'Égypte

N° 42

Division

n°1

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rhamanié le 1er brumaire an 7 de la République française une et indivisible
22 octobre 1798

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général
Au Général de division Menou

Mon Général,

En conséquence des ordres du général en chef en date du 28 vendémiaire, je suis arrivé ce matin à Rhamanié pour y prendre le commandement de cette place, et de la province de Bahiré, je m'empresse de vous en prévenir et de vous assurer combien je suis flatté que les circonstances me procurent l'avantage d'être sous votre commandement. Par un autre ordre du 29 du même mois, le général Berthier me fait part que le commandement d'Alexandrie, Rosette et Rhamanié se trouve réuni sous vos ordres, qu'en conséquence je dois communiquer directement avec vous.

Aussitôt mon arrivée j'apprends que les habitants des villages de Fiche, Bouite et Caffre Mealet Daour (1) ont fait cinq saignées sur le canal qui communique de Damanhour à Rhamanié cette nuit afin de faire arriver l'eau dans leurs terres ; les check el Beled de ces villages sont venus ce matin à Rhamanié pour démontrer leur repentir et s'engager de réparer ce canal avant ce soir ; malgré que je pense qu'ils sont de bonne foi, j'ai envoyé un officier du génie pour s'assurer que ce canal soit parfaitement rétabli et navigable.

Je vous rends compte qu'il est parti de Rhamanié par le canal pour Alexandrie trente petites djermes chargées de bled et qu'il y reste encore trente une tant grosses que petites très chargées de bled desquelles j'accélérerai le départ pour Rosette et Alexandrie.

Quant à l'artillerie on en expédie tous les jours pour Damiette et Le Caire.

J'apprends aussi que quelques Arabes ont pris une barque sur laquelle se trouvait un petit nombre de mauvais fusils qui ont été pillés, ainsi que quelques paires de bottes appartenant à un régiment de cavalerie. Il est indispensable de donner une escorte aux djermes qu'on envoie d'Alexandrie à Rosette et Rhamanié si on veut éviter ce pillage, et ne pas enhardir ces brigands de Bédouins. Je vous rendrai très exactement compte de tout ce qui se passe dans cette province. J'attends vos ordres pour les exécuter.

Salut et Respect
Leturcq

(1) Actuels Fisha, Buwat à 12km à l'ouest de Rahmanieh et Kafr Mahalah Dawoud à 5 km à l'Ouest de Rahmanieh.

- 1798 Octobre 23 - 2 Brumaire An 7 - Rahmanieh
- Leturcq adjudant général, commandant la province de Baheireh, au général en chef Bonaparte
- Plusieurs saignées ayant été faites au canal d'Alexandrie par les habitants des villages voisins, la navigation est arrêtée. - Convoi d'artillerie parti d'Alexandrie sur ce canal pour se rendre à Rahmanieh. Mesures prises pour le faire garder - L'aide de camp Croisier qui avait pris cette voie pour se rendre à Alexandrie a été obligé de rétrograder à pied. - Convois envoyés à Rosette et à Gizeh.

Correspondance de Napoléon Ier
Commission
Justificatif

1798 23 octobre
An VII 2 Brumaire
Collection de Napoléon Ier
Livre 3e 2e partie
Expédition d'Égypte

Rahmanié, le 2 brumaire an VII
au Général Bonaparte

J'apprends par des lettres que m'écrivent les chefs de la légion maltaise et le citoyen Picaud (*Picot*) officier du génie qui arrive à l'instant d'Ellowa où était le Général Marmont, qu'aussitôt la levée du Général Marmont de la position qu'il occupait, les habitants des différents villages qui avoisinaient le canal d'Alexandrie y ont fait plusieurs saignées qui le rendent impraticable.

Par une autre lettre, je suis prévenu qu'un convoi d'artillerie est parti d'Alexandrie sur ce canal pour se rendre à Rahmanié. On a envoyé à 3 lieues en avant vers Alexandrie un détachement qui est de retour sans avoir rien aperçu.

Le citoyen Croisier (1), votre aide de camp, arrive à l'instant de Flaga ; il était parti hier matin, d'ici à 10 heures pour se rendre à Alexandrie par le canal, il n'a pu se porter plus loin que Flaga ; après avoir reconnu par lui-même l'impossibilité de passer ce canal, il est revenu ce matin à pied à Rahmanié d'où il part pour se rendre à Rosette.

Je suis très inquiet sur le convoi d'artillerie, j'en attends des nouvelles avec la plus vive impatience ; je crains qu'il ne soit engagé un peu trop avant et que vu le peu d'eau, il ne se trouve compromis.

J'écris en conséquence au chef de bataillon de la légion afin que si cela était, il prit des mesures pour le bien garder et qu'au besoin je lui ferai passer un petit détachement de renfort.

D'après l'ordre qu'a reçu le commissaire des guerres de cette place d'expédier sur Rosette tous les bleds qui sont ici et considérant l'impossibilité de continuer les envois sur Alexandrie par le canal, j'ai fait partir ce matin pour Rosette 4797 ardeps qui font 14 391 quintaux de bled et 12 barques chargées de munitions et d'objets les plus précieux qui étaient ici pour Gizeh.

J'espère demain ou après, faire partir une majeure partie du reste. J'ai cru ce parti le meilleur et le plus sûr à prendre. Il part aussi par le même convoi deux détachements du 22e régiment de chasseurs à cheval et du 14e de dragons avec leurs équipages parmi lesquels se trouvent 100 selles du 14e et autres effets nécessaires à l'équipement des chevaux.

J'ai moyennant de grands soins, conservé le canal de Rahmanié à Alexandrie, ayant toujours empêché qu'on y fasse des saignées, mais elles ont été faites loin d'ici, ce qui le rend partout impraticable.

La province est fort tranquille ; j'espère sous peu de jours lui faire verser ici une partie de la réquisition des chevaux ; elle paraît avoir de la bonne volonté.

Signé Leturcq

Certifié conforme au texte manuscrit. Paris le 19 décembre 1857
Le membre de la commission

(1) François CROIZIER (Riom 27-10-1773 - décédé le 4-6-1799 après avoir été blessé mortellement au siège de Saint-Jean d'Acree) aide de camp de Bonaparte le 6 décembre 1796, chef d'escadron depuis le 7 janvier 1797, confirmé le 18 avril 1798.

- 1798 Octobre 23 - 2 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Les paysans des différents villages voisins du canal ayant fait après le départ du général Marmont, plusieurs saignées qui en arrêtent la navigation, il a crû prudent de faire partir de suite pour Rosette 31 djerms chargées de bled et pour Le Caire 12 barques chargées de munition et d'effets d'artillerie. - Fait construire un ouvrage pour défendre Rahmanieh et mettre en sûreté les effets d'artillerie qui y sont encore.

Armée d'Égypte
Division
n°10

N° 175

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rhamanié le 2 brumaire an 7 de la République française une et indivisible
23 octobre 1798

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général
Au Général de division Menou

J'apprends, mon Général, par le chef de bataillon Macheïs commandant la légion maltaise et le citoyen Picaut (*Picot*) (1) officier du génie qui arrive à l'instant d'Ellouva, qu'aussitôt que le général Marmont s'est retiré avec ses troupes de la position qu'il occupait, les paysans des différents villages qui avoisinent le canal d'Alexandrie y ont fait plusieurs saignées qui le mettent hors d'état de naviguer.

En conséquence, j'ai fait expédier pour Rosette trente une djerms chargées de bled dont la quantité se monte à 4797 ardeps soit de 14 391 quintaux de bled et 12 barques chargées de munitions et d'objets les plus précieux pour le service d'artillerie qui se trouve à Rhamanié.

Je n'ai pas perdu un instant pour prendre ce parti le croyant le meilleur et le plus sûr.

Le citoyen Picaut (*Picot*), officier du génie, est arrivé cette nuit et va s'occuper à faire un ouvrage pour défendre Rhamanié et garantir les effets d'artillerie qui y sont encore.

Je vous ai écrit hier, mon Général, par la diligence du Caire à Rosette. Vous êtes sans doute instruit que j'ai l'avantage d'être sous votre commandement. Je suis en attendant vos ordres avec un profond respect,

Votre subordonné
Leturcq

Mille assurances d'amitié au général Marmont que je crois maintenant avec vous.

Leturcq

(1) Jean Louis PICOT de MORAS (Montmirey-le-Château 24-1-1768 - Aboukir 4-8-1799) Fils de François Joseph Picot chevalier de Moras, capitaine d'infanterie et de Marie Anne Claude Vuillin de Thurey, Picot est camarade de jeunesse de Bonaparte, chevalier de l'ordre de Malte, capitaine à l'armée d'Italie en 1796 où il pratique surtout le renseignement. Chargé de construire la redoute de Rhamanié, il sera nommé chef de bataillon avant d'être blessé mortellement à Aboukir le 25 juillet 1799 et ce, après avoir repéré les positions turques le 21 juillet et rendu un dernier rapport.

05

- 1798 Octobre 24 - 3 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Lui renouvelle l'avis de son arrivée à Rahmanieh comme commandant de la province. - Lui expédie promptement un courrier qui arrive du Caire avec des lettres pressées pour lui et pour le général Marmont qu'on y croit encore à Rahmanieh.

Armée d'Égypte
Division
n°13

N° 51

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rhamanié le 3 brumaire an 7 de la République française une et indivisible
24 octobre 1798

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général
Au Général de division Menou

Je ne perds pas un instant, mon Général, pour faire repartir sur le champ le courrier qui arrive du Caire porteur de plusieurs lettres pour le général Marmont qu'on croit encore à Ellovva, d'une pour le général Marmont et d'une pour vous. Ces lettres me paraissent pressées.
J'ai eu l'honneur de vous écrire le 1er de ce mois par l'adjoint Lacué pour vous prévenir de mon arrivée ici. Je ne sais si cette lettre vous est parvenue, dans l'incertitude de savoir si vous êtes encore à Rosette ou si vous êtes parti pour Alexandrie.
Je suis en attendant vos ordres avec un profond respect,

Mon Général,

Votre subordonné
Leturcq

06

- 1798 Octobre 24 - 3 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces d'Alexandrie, de Rosette et du Bahireh (à Rosette)
- Lui expédie un courrier extraordinaire du général Berthier qui lui poste vraisemblablement les mêmes nouvelles qu'à lui, concernant l'insurrection du Caire - Il ne s'est manifesté aucun mouvement de ce genre dans le Bahiré ni les environs - Est sur ses gardes

Armée d'Égypte
Division
n°

N° 53

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rhamanié le 3 brumaire an 7 de la République française une et indivisible
à minuit 24 octobre 1798

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général
Au Général de division Menou

Je reçois à l'instant, mon Général, le courrier extraordinaire du général Berthier qui repart de suite pour Rosette pour vous y porter vraisemblablement les mêmes nouvelles qu'à moi, qui sont un mouvement insurrectionnel qui a eu lieu au Caire qui est cessé dans ce moment et après avoir tué beaucoup d'insurgés. Nous avons à regretter le général Dupui (1) qui a été tué d'un coup de pierre. On me mande que tout y est fort tranquille pour le moment.

Il ne s'est manifesté aucun mouvement dans ce pays et les environs, de cette nature ; dans tous les cas, je suis toujours sur mes gardes.

J'attends de vos nouvelles et suis avec respect

Votre subordonné
Leturcq

(1) Dominique Martin DUPUY (Toulouse 8-2-1767 - Le Caire 21-10-1798) général de brigade provisoire et gouverneur du Caire. Après sa mort un des forts du Caire est appelé fort Dupuy.

- 1798 Octobre 25 - 4 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Un paquet de dépêches envoyé par un exprès d'Alexandrie à Rahmanieh pour Le Caire ayant été pillé par les Arabes, il l'invite à en informer le commandant de cette place pour qu'il soit au besoin expédié des duplicata. - A transmis au général en chef la seule dépêche qui ait été épargnée. - La légion maltaise arrivée la veille à Rahmanieh. - Enverra au Caire le demi bataillon de la brigade dès que le reste de l'artillerie sera parti pour Gizeh. - Ordre du général Marmont au chef de la légion maltaise de laisser les habitants libres de saigner le canal, n'ayant plus de raison de les en empêcher. - L'artillerie de Rosette ne peut plus venir faute d'eau - S'occupe de la levée des chevaux. Les paysans y mettent de la mauvaise volonté.

Armée d'Égypte
Division
n° 13

N° 56

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rhamanié le 4 brumaire an 7 de la République française une et indivisible
25 octobre 1798

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général
Au Général de division Menou

Mon Général,

Un officier de la légion maltaise revenant avec son détachement de Flaga d'après l'ordre que lui a donné le général de division Marmont, me remet à l'instant un paquet de lettres en désordre tout déchiré, qu'un paysan expédié d'Alexandrie à Rhamanié par le général Marmont était porteur. Cet exprès a été pillé et battu par les Bédouins assez fréquents sur le canal depuis le départ des troupes. Il l'a trouvé à Ellowa. Il est certain d'après ce que j'ai pu juger sur la grandeur de l'enveloppe que plusieurs lettres ont été perdues. Il ne s'est trouvé qu'une lettre venant du citoyen Dumanoir Pellé (1) commandant la Marine à Alexandrie pour le général en chef. D'après les détails qu'elle contient, je l'ai expédiée sur le champ au général en chef. Comme je présume que les lettres perdues étaient de service d'importance, je vous en rends compte afin que vous en avisiez si vous le jugez à propos, le général Marmont, le général commandant qui est à Alexandrie et le général commandant la Marine afin que s'il est nécessaire ils expédient des duplicata.

La légion maltaise en totalité est arrivée hier ici ; aussitôt que le reste de l'artillerie sera parti pour Gitza, conformément aux ordres du général Marmont, je ferai partir pour Alexandrie les 4 compagnies du 1er bataillon de la 69^e ½ brigade à moins que vous n'en décidiez différemment. J'attends vos ordres à cet égard. L'artillerie partira demain soir.

Par l'ordre du général Marmont envoyé au chef de la légion maltaise, il lui dit qu'il peut laisser saigner le canal aux paysans ; n'ayant plus de raison pour les empêcher, il lui dit aussi que le convoi d'artillerie ne peut partir faute d'eau. Je présume que le convoi n'a pas quitté Alexandrie.

Je m'occupe, Général, de l'acquisition des chevaux frappés par le général en chef dans la province de Bahiré. Ils ne paraissent pas y mettre de la bonne volonté. Ils ont grand tort car mon intention n'est pas de les ménager. Je suis obligé d'attendre encore quelques jours pour les villages éloignés à cause des eaux.

Je vous ai expédié hier soir un courrier venant du général en chef. J'attends vos ordres.

Salut et Respect
Leturcq

(1) Pierre Étienne René DUMANOIR LE PELLE (Granville 2-8-1770 - Paris 6-7-1829) Capitaine de vaisseau commandant le port d'Alexandrie depuis juillet 1798, vice-amiral en janvier 1829.

08

- 1798 Octobre 26 - 5 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Expédie pour Gizeh 14 barques chargées du reste de l'artillerie et des munitions - Attend ses ordres pour le départ des 4 compagnies de la 69e ½ brigade. - La levée des chevaux va lentement ; est obligé d'envoyer des détachements les prendre dans les villages.

Armée d'Égypte
Division
n° 16

N° 59

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rhamanié le 5 brumaire an 7 de la République française une et indivisible
26 octobre 1798

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général
Au Général de division Menou

Je m'empresse de vous prévenir, mon Général, que j'expédie à l'instant un convoi de quatorze barques chargées d'artillerie et munitions de guerre pour Gitza. Ce convoi est le reste de toute l'artillerie, de manière que je n'ai plus d'inquiétude, ni pour le bled, ni pour les munitions et artillerie, ne se trouvant plus rien ici que les 2 pièces de 5 qui sont destinées au service de la place. En conséquence des ordres du général Marmont, j'ai l'ordre de faire partir les 4 compagnies de la 69e ½ brigade aussitôt que la légion maltaise sera rentrée ici et que tout ce qu'il y a ici d'artillerie sera parti pour Gitza. Mon intention est d'y satisfaire, mais je désire avoir vos ordres. Je vous observe que la réquisition des chevaux qui ne va pas très vite, m'occupe beaucoup de monde, étant obligé d'envoyer des détachements les prendre dans les villages ; au surplus j'attends au retour de courrier vos ordres.
J'ai l'honneur d'être avec respect

Votre subordonné
Leturcq

09

- 1798 Octobre 28 - 7 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant la province de Rosette d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Le courrier étant parti pendant qu'il prenait connaissance des dépêches de l'Arabe porteur de la sienne, il est obligé d'expédier une nouvelle barque. - Demande la punition du courrier.

Armée d'Égypte
Division
n°

N° 72

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rhamanié le 7 brumaire an 7 de la République française une et indivisible
28 octobre 1798

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général
Au Général de division Menou

Mon Général,

Dans le moment où j'étais occupé à vous répondre et à prendre connaissance des dépêches de l'envoyé arabe qui va vous toucher, le courrier malgré mes ordres a fait partir sa barque de manière que je suis obligé de vous en dépêcher une autre.

Je vous prie, Général, quand il se présentera à vous de lui donner la semonce qu'il mérite.

Salut et Respect
Leturcq

10

- 1798 Octobre 28 - 7 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Le détachement de la 69e ½ brigade est prêt à partir. - N'ayant plus rien qui l'embarrasse sur le Nil, il est prêt à se porter partout où besoin sera avec ses troupes. - Le prie de lui renvoyer les barques qui ont porté du bled à Rosette, et l'officier de marine qui leur a porté des dépêches. - Des Bédouins ont cherché à enlever quelques bestiaux aux environs de Rahmanieh.

Armée d'Égypte
Division
n° 27

N° 73

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rhamanié le 7 brumaire an 7 de la République française une et indivisible
28 octobre 1798

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général
Au Général Menou

Je reçois à l'instant, mon Général, votre lettre du 6 brumaire. Je suis en attendant de nouveaux ordres qui me dicteront la marche que je dois suivre ; je reste avec mes troupes et la 69e, c'est-à-dire les 4 compagnies de cette demi-brigade qui sont prêtes à partir depuis que je n'ai plus rien sur le Nil qui m'embarrasse, ayant expédié le reste hier matin. Je suis libre de me porter sur quel point il sera nécessaire, et où vous le jugerez à propos.

Je pense qu'il serait nécessaire de me renvoyer de Rosette les barques qui y ont portées du bled, n'ayant pas une barque dans ce moment à Rhamanié. Il serait possible que je me trouve en avoir besoin. Je vous prie donc, mon Général, de m'en renvoyer une grande partie ainsi que le citoyen Negret officier de marine commandant le canot *L'heureux* qui a dû vous remettre une dépêche le 7 au soir. J'en ai un besoin absolu.

J'ai vu dans la journée quelques Bédouins cherchant à piller quelques bestiaux aux environs du village de Rhamanié ; ils n'ont pas osé m'approcher.

C'est par votre exprès que je vous fait répondre. J'attends votre ordre et suis votre dévoué.

Leturcq

- 1798 Octobre 28 - 7 Brumaire An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Ignore pourquoi le général Marmont a quitté la position sur le canal. - Envoie copie de la dépêche du commandant de la Marine au général en chef interceptée par les Arabes (voyez cette dépêche à la date du 23). - La province est tranquille mais elle obéit lentement quant à la fourniture des chevaux de réquisition. - Attribue à l'insurrection du Caire, l'arrogance du village de Damanhour. - Propose d'y envoyer des troupes pour la soumettre. - A des espions sur les confins du désert pour observer les mouvements de Mourad Bey. - N'a pu découvrir ce que sont devenues les 4 barques chargées de bled qui se sont séparées du convoi. Demande si elles sont arrivées à Rosette. - Des chasseurs du 22e régiment attaqués sur le Nil par les Arabes et forcés ne la leur ont abandonnée qu'après avoir perdu un des leurs, se réfugièrent dans un village dont le cheick et les habitants se rassemblant, les défendant et les ramenèrent à Rahmanieh. - Sait que les Arabes ont le projet d'enlever Rahmanieh. Est prêt à les bien recevoir.*

Armée d'Égypte
Division
n° 19

N° 66

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rahmanié le 7 brumaire an 7 de la République française une et indivisible
28 octobre 1798

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général
Au Général Menou

J'ai reçu, mon Général, vos deux dépêches, l'une du 3 et l'autre du 4 brumaire. J'ignore la cause pour laquelle le général Marmont a quitté la position. Je vous joins ici un extrait de la lettre du 4 du commandant de la Marine (a) qui vous donnera quelques notions sur les nouvelles d'Alexandrie. Les habitants de la province sont assez tranquilles, mais ils obéissent lentement dans l'exécution des ordres que je leur donne au sujet du versement des 120 chevaux de réquisition. Je prends des mesures sages pour les soumettre ; nous avons ici particulièrement le gros village de Damanhour qui est très arrogant et qui n'obéit pas. J'attribue ceci aux affaires du Caire. Il semblerait nécessaire d'envoyer à ce village une force assez suffisante pour le soumettre et qui reste stationnée dans le village.

J'ai prévu vos instructions en envoyant une personne de confiance dans la province de Bahiré et sur les confins du désert prendre des renseignements sur ce pays et sur Mourad Bey. J'en ai envoyé dans plusieurs autres endroits ; j'attends incessamment des nouvelles que je vous communiquerai de suite. Quand aux fonds, vous m'en ferez passer si vous le jugez à propos.

J'ai expédié tout le restant de l'artillerie pour Le Caire, comme je vous le marque par ma dernière, de manière que je suis libre et sans inquiétude à cet égard.

J'ai fait des recherches pour tâcher de savoir ce que sont devenues les 4 barques chargées de bled ; jusqu'à ce moment, je n'ai encore pu rien découvrir. Mandez moi si elles sont arrivées à Rosette. Je vous fais passer un rapport d'une des douze premières barques qui a été attaquée par les Bédouins. Cette barque était chargée d'effets appartenant au 22e régiment de chasseurs. Elle était escortée par 7 soldats de ce régiment qui ont abandonné leur barque comme des lâches ; ils ont eu un homme de tué ; au surplus le procès-verbal vous instruira du reste. D'après les renseignements pris, c'est l'officier de la 13e qui commandait l'escorte qui, n'ayant pas fait marcher en ordre son convoi, est la cause de ce malheur de même que celui des 4 barques égarées.

(a) *Dumanoir Le Pelley. Cette pièce est classée à la date du 23 octobre.*

J'ai su que plusieurs Bédouins et Arabes à la faveur de l'affaire du Caire, avaient l'intention de tomber sur Rahmanié pour y prendre le dépôt d'armes et munitions de guerre ; il n'est plus tenu, tout est parti au surplus. Je les attends et suis dans les dispositions de leur faire une belle réception. Rien autre chose à vous dire, Général, si ce n'est que j'attends vos ordres pour les 4 compagnies de la 69ème qui me sont très nécessaires sous les rapports du service de la province et de défense pour le poste important de Rahmanié.

Salut et respect
Leturcq

- 1798 Octobre 29 – 8 Brumaire An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Lui envoie le détachement de la 69e ½ brigade fort de trois compagnies seulement formant un effectif de 234 hommes. – Reprendre des chevaux pour l'artillerie d'Alexandrie. – Demande l'autorisation d'en retenir pour ses deux pièces de campagne – Les circonstances et l'inondation retardent encore la levée. – A donné une escorte au dernier convoi pour Le Caire. – Se doute que la tentative des Anglais sur Aboukir n'était qu'une mascarade.*

Armée d'Égypte

N° 78

Division

n° 30

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rahmanié le 8 brumaire an 7 de la République française une et indivisible

29 octobre 1798

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général

Au Général de division Menou

J'ai reçu, mon Général, votre première dépêche datée du 6 par un paysan qui me l'a remise hier dix heures du soir. Je vous y fait réponse par le même paysan parti ce matin à 6 heures. J'ai en conséquence fait mes dispositions.

Aujourd'hui 8 brumaire, l'adjoint de l'adjudant-général Julien (1) me remet la seconde dépêche à deux heures après-midi.

Conformément à votre ordre de ce jour, je vous envoie sur le champ à Rosette, en me servant des quatre barques que l'adjoint m'a conduites ici, non 4 compagnies mais trois compagnies du 3e bataillon de la 69e demi-brigade dont l'effectif est de 234 hommes y compris les grenadiers. Si elles essuient du retard, vous voyez que je n'en suis pas cause.

Relativement aux chevaux de réquisition que vous me dites de mettre en réserve pour l'artillerie d'Alexandrie, je m'en occuperai avec soin. Cette réquisition ne va pas. J'attends un moment plus tranquille pour les y contraindre et j'attends même que les eaux soient retirées, ne pouvant pour le moment faire de mouvement ni avec de l'infanterie ni de l'artillerie ; je vous observe que je n'ai pas de chevaux de trait pour les 2 pièces de cinq que j'ai à Rahmanié.

Je n'ai plus rien qui m'embarrasse ici. Tout est parti pour Le Caire et pour Rosette. J'ai donné une escorte de 60 h commandée par un officier intelligent qui avait l'air du moins, 20 h passagers tous armés et au moins 60 cartouches chacun.

Je me suis toujours douté que c'était une mascarade et un coup monté par les Anglais qui se trouvent de nul effet par le résultat de l'insurrection du Caire et par la belle contenance qu'a dû faire la garnison d'Alexandrie.

Dans un cas extraordinaire où je pourrais être attaqué par une force majeure (ce que je ne crois pas), veuillez, je vous prie, me donner vos instructions. Je suis réduit ici avec 81 h de la 61e , 250 h. de la légion maltaise manquant de tout et 60 marins non armés. Vous voyez qu'avec cela, je ne peux pas faire grande figure si ce n'est mes 2 pièces de 5 sur lesquelles je compte dans toutes circonstances. J'espère m'en tirer avec honneur. Ce sont des questions que je vous sou mets pour le bien du service. Veuillez aussi, je vous prie, Général, donner vos ordres le plus promptement possible pour qu'on me renvoie une partie des barques expédiées pour Rosette et les détachements qui font partie de ma garnison. Je suis pour le moment autant tranquille que les circonstances me le permettent. Vous pouvez compter sur mes soins et mon exactitude.

Salut et Respect

Leturcq

(1) Joseph Louis Victor JULLIEN de BIDON (La Palud (Vaucluse) 12.3.1764 - La Palud (Vaucluse) 19.5.1839) Camarade de régiment de Bonaparte, adjudant-général chef de brigade le 13 juin 1795, il sera préfet du Morbihan de 1801 à 1815.

13

- 1798 Octobre 29 – 8 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette) (1)
- Envoie la situation des troupes qui lui restent après le départ des trois compagnies de la 69e ½ brigade.

Armée d'Égypte
Division

N° 79

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rahmanié le 8 brumaire an 7 de la République française une et indivisible
29 octobre 1798

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général
Au chef de brigade Dalbe (1)

Je vous envoie ci-joint, Citoyen, l'état de situation des troupes qui me restent à Rahmanié après le départ des trois compagnies de la 69e .

Je vous ferai passer dorénavant ces états aux époques que vous m'avez indiquées ; cette occasion de correspondre avec vous me sera très agréable.

Salut et fidélité

Leturcq

Je fais partir pour Rosette le dépôt de la 4ème légère.

(1) Le destinataire de cette lettre n'est pas le général Menou mais le chef de brigade Gaspard Hilarion Fournier d'Albe (Nîmes 11.4.1769 - Paris 21.10.1834). Aide de camp du général Menou du 10 mai 1798 jusqu'en mars 1799, il sera général de brigade le 20 septembre 1809 après avoir servi à Wagram.

14

- 1798 Octobre 30 - 9 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Lui mande que sa première lettre lui est parvenue trop tard pour qu'il put leur faire passer l'artillerie, tout étant alors parti pour Gizeh. - S'aperçoit qu'il a d'ailleurs rempli presque toutes ses instructions.

Armée d'Égypte

N° 85

Division

n°

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rahmanié le 9 brumaire an 7 de la République française une et indivisible
30 octobre 1798

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général
Au Général de division Menou

Je reçois à l'instant, mon Général, votre dernière lettre datée du 2 brumaire qui par la négligence des postes a été au Caire avant de me parvenir. Je n'ai pu vous accuser sa réception et agir en conséquence. Mais en récapitulant mes opérations, j'aperçois que j'ai en partie rempli vos volontés, et que rien n'a souffert.

J'attends le plaisir de vous voir ici afin de prendre vos renseignements.

Tout est assez tranquille ici.

Salut et Respect
Leturcq

N. B. Ayant reçu trop tard la lettre par laquelle vous demandez de l'artillerie, je n'ai pu et ne peux vous en faire passer, attendu que tout est parti pour Gitza.

15

- 1798 Octobre 30 - 9 Brumaire An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *A reçu du général en chef l'ordre de faire faire un approvisionnement de farine de riz à Rahmanieh où il est possible qu'il envoie des troupes. - Le contre-amiral Perrée doit leur envoyer un avis pour croiser devant Rahmanieh. - Le service en profitera à l'arrivée de ce bâtiment, le retour de l'officier commandant de la Marine et d'une partie des djermes qu'il a envoyées chargées de bled.*

Armée d'Égypte

Division

n° 37

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rahmanié le 9 brumaire an 7 de la République française une et indivisible
30 octobre 1798

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général
Au Général de division Menou

Je vous prévient, mon Général, que le général en chef me donne l'ordre de donner les mieux pour faire faire un petit approvisionnement de farine de riz à Rhamanié, étant possible qu'il y envoie quelques troupes.

Il donne l'ordre au contre-amiral Perrée de m'envoyer ici un avis pour croiser devant Rhamanié. J'en ai le plus grand besoin pour le service. Veuillez en conséquence donner vos ordres pour que cet envoi n'éprouve aucun retard, et veuillez aussi me faire renvoyer le citoyen Negrêt commandant le canot *L'Heureux* qui doit être à Rosette et qui y reste mal au repos. Je vous réitère ma demande afin qu'on joigne à l'envoi de cet avis et au retour du canot *L'heureux* une partie des djermes que je vous ai envoyées à Rosette chargées de bled. Vous sentez, Général, que j'ai un indiscutable besoin de tout ceci pour faire mon service et correspondre promptement avec vous et le général en chef qui l'exige impérieusement.

Salut et Respect
Leturcq

16

- 1798 Novembre 3 - 13 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- A reçu la chaloupe canonnière que lui avait annoncée le général Menou, mais au lieu d'être suivie par 8 barques, elle ne l'a été que par 3 dont l'une s'est évadée un instant après l'arrivée. - Dangereuse inexactitude de la poste. - L'officier d'état-major venu pour se rendre à Alexandrie lui a annoncé l'arrivée de près de 2000 hommes commandés par le général Murat.

Armée d'Égypte
Division
n°

N° 102

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rahmanié le 13 brumaire an 7 de la République française une et indivisible
3 novembre 1798

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général
Au Général divisionnaire Menou

Mon Général,

La canonnière que vous m'avez annoncée est venue, mais au lieu d'être suivie par huit barques, elle ne l'a été que par trois dont l'une s'est évadée un instant après l'arrivée.

Salut et Respect
Leturcq

La compagnie de grenadiers est arrivée par ces barques.

Je vous prie de faire donner une semonce au directeur de la poste à Rosette pour le peu d'ordre qu'il met dans son service ; voilà plusieurs fois de suite que vos lettres sont portées au Caire avant de m'arriver ce qui malgré une bonne volonté me met dans le cas de manquer à la prompte exécution de vos ordres. Je ne reçois qu'à l'instant votre lettre du 7 présent.

L'officier de l'état-major venu pour se rendre à Alexandrie m'a annoncé l'arrivée de près 2000 h commandés par le général Murat.

Leturcq

17

- 1798 Novembre 4 - 14 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Mesures prises pour la punition des auteurs de l'affaire d'un chasseur du 22e régiment et de ceux qui ont pillé les effets d'habillement de ce régiment et effrayer par un exemple les autres villages que pourraient traverser les Français.- Tout est tranquille dans la province. Les habitants et cheik-el-beled de plusieurs villages ont les ordres de se rapprocher de lui plus que jamais et réclamer sa protection contre les incursions des Bédouins. Il profite de ce moment favorable pour faire opérer la rentrée des chevaux de réquisition.

Armée d'Égypte
Division
n° 49

N° 106

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rahmanié le 14 brumaire an 7 de la République française une et indivisible
4 novembre 1798

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général
Au Général divisionnaire Menou

Mon Général,

J'ai l'honneur de vous adresser un rapport du check el beled Assaballa du village d'Agoud dabi que j'avais envoyé exprès pour connaître les auteurs de l'assassinat du chasseur du 22e régiment et ceux qui ont pillé les effets d'habillement de ce régiment. D'après son rapport, il est reconnu que ce sont les habitants du village de Farastek (1) province de Menoufié qui ont assassiné ce chasseur et pendant ce temps ce sont ceux de Niklé (2) qui ont pillé la barque sur laquelle étaient les effets. Je charge mon adjoint Bondoux qui parcourt dans ce moment la province du Bahiré pour la réquisition des chevaux de passer à Niklé (2) et d'exiger de ses habitants la restitution des effets du 22e qu'ils ont pillés et de les punir d'une manière frappante quand il se sera assuré par lui-même si réellement ils sont coupables afin que cet exemple fera trembler les autres villages lorsqu'ils verront les Français.

Tout est tranquille dans cette province.

Les habitants et cheiks el beled de plusieurs villages qui sont sous mes ordres se rapprochent de moi plus que jamais réclamant ma protection et la force française pour se garantir des incursions de Bédouins ; je profite de ce moment favorable pour faire opérer la rentrée des chevaux de réquisition.

J'ai fait passer au général en chef le double de ce rapport afin que s'il le juge à propos il donne des ordres au commandant de la province de Menoufié pour tirer vengeance en l'inanité faite aux Français par les habitants de Farastek (1).

Salut et Respect
Leturcq

(1) Actuelle Al Farastaq à 33 km au Sud de Rahmanieh, sur la rive droite du bras occidental du Nil

(2) Actuelle Nikla Al Inab à 28 km au Sud de Rahmanieh, sur la rive gauche du bras occidental du Nil.

18

- 1798 Novembre 5 - 15 Brumaire An 7 - Rahmanieh
- Leturcq adjudant général, commandant la province de Baheireh, au général en chef Bonaparte
- Il lui envoie copie de l'organisation provisoire du Divan de la province de Baheireh et copie de la nomination d'un agha des janissaires et de l'organisation de la compagnie qu'il doit avoir sous ses ordres (ces copies ne sont pas jointes) (1). - Il a besoin d'un intendant cophte.

(1) Les copies sont classées à cette même date.

Correspondance de Napoléon Ier
Commission
Justificatif

1798 5 novembre
An VII 15 Brumaire
Collection de Napoléon Ier
Livre 3e 2e partie
Expédition d'Égypte

Rahmanié, le 15 brumaire an VII
au Général Bonaparte

J'ai l'honneur de vous adresser dans ce pli deux copies :

- 1° une de l'organisation provisoire des membres qui composent le Divan de la province de Bahiré en date de ce jour ; ils doivent s'assembler le 23 de ce mois pour tenir leur première séance.
- 2° une autre de la nomination d'un aga des janissaires et l'organisation de la compagnie qu'il doit avoir sous ses ordres (A).

J'ai demandé au citoyen Poussielgue un intendant cophte, il n'est point encore arrivé ; j'en ai le plus grand besoin pour la rentrée de l'acompte sur les impositions.

Tout est assez tranquille dans la province, ainsi qu'à Rosette et Alexandrie, suivant le rapport des hommes de confiance que j'envoie souvent de ces côtés là.

Signé Leturcq

(A) Ces 2 copies annoncées sont jointes à la lettre originale.

Certifié conforme au texte manuscrit. Paris le 22 décembre 1857
Le membre de la commission

18-1

- 1798 Novembre 5 - 15 Brumaire An 7 - Rahmanieh
- Leturcq adjudant général, commandant la province de Bahireh (à Rahmanié)
- Nomination provisoire des membres qui doivent composer le Divan de la province de Bahireh en conséquence de l'article 1er de l'ordre du général en chef relatif à l'organisation des provinces, en date du 9 thermidor an 6. - Le divan s'assemblera à Rahmanié. Il tiendra sa première séance le 23 brumaire et continuera à s'assembler toutes les fois que les affaires de la province l'exigeront.

Armée d'Orient
Province de Bahiré
n° 20

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rahmanié le 15 brumaire an 7 de la République française une et indivisible
5 novembre 1798

Le Citoyen LETURCQ, adjudant général
commandant la province de Bahiré

Nomination provisoire des membres qui doivent
composer le Divan de la province de Bahiré

En conséquence de l'article 1er de l'ordre du général en chef Bonaparte relatif à l'organisation des provinces en date du 9 thermidor an 6 de la République française,
D'après plusieurs renseignements pris sur la moralité, sagesse, probité et entier dévouement pour la République française, d'Adjali Mahamoud cheik-el-beled de Rahmanier, de Achmet Batigi cheik-el-beled de Damanhour, d'Adjali Mahamet Abdala cheik-el-beled de Meinier, d'Adjy Fondi cheik-el-beled d'Elliouidié, d'Alabasan cheik-el-beled de Shabar, de Mahamet Abousaran cheik-el-beled de Charnoub, de Mahamet cheik-el-beled de Vardan et d'Adji Assen chérif de Rahmanier, je nomme provisoirement pour composer le Divan de la province de Bahiré

1° Adjali Mahamout cheik-el-beled de Rahmanier	Président
2° Achmet Batigi cheik-el-beled de Damanhour	Membre
3° Adjy Mahamet Abdala cheik-el-beled de Meinier (1)	idem
4° Adjy Fondi cheik-el-beled d'Elliouidié	idem
5° Alabasan cheik-el-beled de Shabar	idem
6° Mahamet Abousaran cheik-el-beled de Chernoub (2)	idem
7° Mahamet cheik-el-beled de Vardan (3) et Adjy Assen chérif de Rahmanier	idem Secrétaire

Le divan s'assemblera à Rhamanier qui se trouve au centre de la province de Bahiré, et où réside le commandant français.

Il tiendra sa première séance le 23 brumaire et continuera à s'assembler toutes les fois que les affaires de la province l'exigeront.

LETURCQ

- (1) Actuelle Menyet Salamah à 5 Km au Sud de Rahmanieh.
- (2) Actuelle Sharnub à 16 Km au Sud de Rahmanieh.
- (3) Actuelle Vardan à 107 Km au Sud de Rahmanieh.

18-2

- 1798 Novembre 5 - 15 Brumaire An 7 - Rahmaniéh
- Leturcq adjudant général, commandant la province de Bahireh (à Rahmanié)
- Nomination provisoire de l'aga des janissaires, et de la compagnie qu'il doit avoir sous ses ordres pour le service de la province de Bahiré ; en conséquence de l'article 2 de l'ordonnance du général en chef relatif à l'organisation des provinces, du 9 thermidor an 6.

Armée d'Égypte
Province de Bahiré
n° 21

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rahmanié le 15 brumaire an 7 de la République française une et indivisible
5 novembre 1798

Le Citoyen LETURCQ, adjudant général
commandant la province de Bahiré

Nomination provisoire de l'Aga des janissaires et de la
compagnie qu'il doit avoir sous ses ordres pour le service de la province de Bahiré

En conséquence de l'article 2 de l'ordre du général en chef Bonaparte relatif à l'organisation des provinces en date du 9 thermidor de l'an 6 de la République française, ensuite de plusieurs renseignements pris sur la moralité, sagesse, probité, bravoure et entier dévouement pour la république française,

d'Assen Labadi fellah de Rahmanié et Adjali el Misayenne Michet du dit lieu,

je nomme provisoirement pour Aga des janissaires de la province de Bahiré le dit Assen Labadi fellah de Rahmanié,

et Adjali el Misayene Michet du dit lieu pour commander sous Assen Labadi.

Les personnes dénommées dans le contrôle annexé au présent formeront la compagnie des janissaires sous les ordres du dit Assen Labadi Aga pour le service de la province de Bahiré.

Cette compagnie s'assemblera demain 16 du dit afin que j'en passe la revue.

L'Aga des janissaires et cette compagnie sera toujours sous les ordres du commandant français ; elle sera armée de fusils et sabres ; ceux qui n'en auront pas se muniront

(manque la copie de la fin du document)

19

- 1798 Novembre 5 - 15 Brumaire An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Difficulté de recouvrement du miri du feddam. Il faudrait envoyer une forte colonne mobile dans la province et l'on pense qu'alors il pourrait se faire sous 8 jours ; mais les forces ne le lui permettent pas. Il demande qu'on lui envoie un détachement à cet effet. - Mauvais état de la légion maltaise dont on doit attendre peu de service en raison des privations de première nécessité qu'elle endure depuis sa formation. - Refus du cheik de Nickléh de restituer les effets pillés sur la barque lorsque ils ont tué le chasseur du 22e régiment. Personnes de Farastek accusés de ce meurtre. (1 pièce jointe)*

N° 226

n° 50

Rahmanié le 15 brumaire an 7 républicain
5 novembre 1798

LETURCQ, Adjudant Général
Au Général de division Menou

Mon Général,

Le citoyen Piscot (*Picot*) officier de génie qui va à Rosette pour faire différents achats d'objets relatifs à son travail, est chargé de vous remettre mes lettres et de vous présenter mon respect. Il doit rentrer par la voie de la 1ère diligence.

Je reçois vraisemblablement comme vous l'état de somme que l'intendant copthe et français doivent percevoir sur les villages de cette province pour le miri du feddam. On me dit que pour y parvenir, il faut que j'envoie une forte colonne mobile dans la province, et on prétend que le recouvrement doit se faire sous huit jours. J'éprouve quelques inconvénients desquels je m'empresse de vous faire part. D'abord on ne m'a pas encore envoyé d'intendant copthe, ensuite quand on me dit d'envoyer une colonne mobile, il me paraît qu'on a doublé ma force.

Quant à l'intendant copthe, vous ne pouvez y remédier mais s'il vous est possible de m'envoyer sans gêner votre service un petit détachement, vous me feriez plaisir.

Il n'est pas nécessaire de vous réitérer dans quelle situation se trouve la légion maltaise et le peu de service qu'on a le droit d'exiger d'elle à cause des privations de 1ère nécessité qu'elle endure depuis sa formation.

Tout va bien ici.

Salut et Respect
Leturcq

Na L'officier qui a escorté le convoi de 15 barques vient de m'apprendre la mauvaise nouvelle que 4 de ces barques chargées de mauvais fusils et de ballots d'effets pour la République ont été pillées ; le général en chef qui en est instruit a pris des mesures en conséquence.

Rapport du chef d'Elgoudabi nommé Asaballa

S'étant rendu à Niklé (1) (province de Bahiré) pour engager Hadgi Mansour Aboudabour chef de ce village de restituer les effets pillés sur la barque du 22e Chasseur, ce dernier s'est refusé, malgré les sollicitations de son frère nommé Tail, chef suprême du dit village.

Ce sont les paysans du village de Farasteck (2) de la province de Menouffié situé vis-à-vis de Niklé qui ont tué le chasseur du 22e qui cherchait avec ses camarades un refuge contre les poursuites des habitants de Niklé. Ceux-ci ont menacé Asaballa d'infester son pays avec un grand nombre de Bédouins et de lui enlever et ses bestiaux et ses effets.

Pour copie conforme
L'adjudant général
Leturcq

(1) Actuelle Nikla Al Inab à 28 km au Sud de Rahmanieh, sur la rive gauche du bras occidental du Nil.

(2) Actuelle Al Farastaq à 33 km au Sud de Rahmanieh, sur la rive droite du bras occidental du Nil

20

- 1798 Novembre 6 - 16 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Leur fait connaître l'organisation du Divan et des janissaires de sa province. - Avis qu'il a envoyé ce jour au général en chef. - Tout est tranquille dans le Bahiré comme au Caire.

Armée d'Égypte
Division
n° 54

organisation militaire n° 10

LIBERTÉ ÉGALITÉ

A Rahmanié le 16 brumaire an 7 de la République Française
6 novembre 1798

LETURCQ, Adjudant Général
Au Général de division Menou

J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli, mon Général, deux copies :

1° - une de l'organisation provisoire des membres qui composent le Divan de la province de Bahiré en date du 15 de ce mois. Ils doivent s'assembler le 23 du présent pour tenir leur 1ère séance.

2° - Une autre de la nomination provisoire d'un Aga des janissaires et de l'organisation de la compagnie qu'il doit avoir sous ses ordres.

Ce travail ayant été négligé, je me suis empressé de le terminer. J'en envoie autant au général en chef Bonaparte.

Tout est fort tranquille de ce côté-ci et au Caire.

Salut et Respect
Leturcq

P. S. Donnez-moi, je vous prie, des nouvelles de Rosette et d'Alexandrie.

Leturcq

- 1798 Novembre 6 - 16 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Le prévient qu'il vient de recevoir l'ordre de l'état-major général de faire partir sur le champ pour Boulac la légion maltaise ainsi que les 100 marins qu'il avait à Rahmanieh. Pour remplacer cette troupe, on lui annonce un bataillon entier de la 69e demi-brigade de ligne. - Il prie le général Menou de faire partir le plus promptement possible ce bataillon dont il croit devoir attendre l'arrivée pour faire partir la légion et les marins, se trouvant réduit à une seule compagnie de grenadiers. - Tout est tranquille dans la province.

Armée d'Égypte
Division
n° 54

LIBERTÉ ÉGALITÉ

N° 116

A Rahmanié le 16 brumaire an 7 de la République Française
6 novembre 1798

LETURCQ, Adjudant Général
Au Général de division Menou

J'ai l'honneur de vous prévenir, mon Général, que je reçois l'ordre de l'état-major général de faire partir sur le champ pour Boulac, la légion maltaise ainsi que les cent marins que j'ai ici, pour la même destination. Pour remplacer cette troupe on m'annonce un bataillon entier de la 69e demi-brigade de ligne. Vous devez par le courrier en recevoir l'ordre ; veuillez je vous prie, Général, donner vos ordres à ce bataillon afin qu'il arrive le plus tôt possible et que je puisse satisfaire à l'ordre qui m'est donné de faire partir cette légion et les marins. Me trouvant réduit à une seule compagnie de grenadiers, je crois ne devoir faire partir cette troupe qu'après avoir reçu ce bataillon. Tout est fort tranquille ici.

Je suis un peu inquiet de la diligence de Rosette, il est onze heures du soir et elle n'est point encore arrivée. J'ai envoyé au devant d'elle.

Salut et Respect
Leturcq

- 1798 Novembre 8 - 18 Brumaire An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Attend les troupes qui doivent lui être envoyées pour faire partir la légion maltaise et les 4 compagnies du 1er bataillon de la 61e, la première troupe pour Boulac et la seconde à la destination que le général Menou indiquera. - Lui envoie l'état du bled qui a été expédié à Alexandrie. - A besoin pour la levée des chevaux que la colonne mobile ait produit son effet dans la province, et surtout à Damanhour. Il n'a encore pu s'en procurer que 8 dont 5 pour les dragons et 3 pour l'artillerie.*

Armée d'Égypte
Division
n° 59

LIBERTÉ ÉGALITÉ

N°

A Rahmanier le 18 brumaire an 7 de la République Française
8 novembre 1798

LETURCQ, Adjudant Général
Au Général de division Menou

Votre lettre du 17 de ce mois m'est parvenue ce matin. J'ai donné des ordres en conséquence de ceux que vous y prescrivez.

J'attends les troupes que vous devez m'envoyer pour faire partir la légion maltaise et les 4 compagnies du 1er bataillon de la 61e, la première troupe pour Boulac, et la seconde à la destination que vous m'indiquerez.

Suivant votre ordre, je m'empresse de vous faire passer l'état des bleds qui sont partis de Rahmanier pour Alexandrie par le canal. Je désire bien sincèrement que les dilapidateurs soient connus, et punis exemplairement.

Comme vous le désirez, j'active le plus qu'il m'est possible la levée des chevaux, mais j'ai besoin que la colonne mobile fasse son effet dans ma province et particulièrement à Damanhour.

Je n'ai pu jusqu'à présent m'en procurer plus de huit dont cinq propres à la cavalerie et trois pour l'artillerie.

L'officier de dragons du 14e régiment de cavalerie chargé de ce travail espère que ceux destinés pour la cavalerie seront pour son régiment ainsi que lui a promis le général Dumas commandant en chef l'arme. Je ne veux donner de destination à ces cinq chevaux qu'après vos ordres. Veuillez, je vous prie, Général, me faire savoir vos intentions. Quant aux trois destinés pour l'artillerie, je les garde pour le commencement des douze qui me sont nécessaires pour les 2 pièces de cinq et le caisson qui sont pour ici ; le surplus sera expédié en suite des ordres.

Les marins resteront ici jusqu'à ce vous me donniez de nouveaux ordres. Ils sont employés très utilement par le citoyen Picaut (*Picot*) officier du génie pour le travail de la redoute qu'il commence demain 19.

Dévouement et Subordination
Leturcq

- 1798 Novembre 9 - 19 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Plusieurs chefs de Mameloucks et de Bédouins revenant de l'assemblée anglaise où ils ont eu une conférence avec Hussein Pacher et qui en rapportent des lettres pour Mourad Bey. Les Arabes et l'ancien cheik de Damanhour Ibrahim Chourbagi rencontrés à l'Elfour par un fellah de Rahmanieh. - On est sûr qu'ils se sont rendus par Damanhour à un camp considérable de Bédouins situé à l'ouest de Rassafi, à six lieues de Rahmanieh. - Les communications clandestines avec les Anglais ont lieu par El-Cons. - Le cheik d'Arabes Moussai Abou Ali très influent. - Menaces des habitants d'El-Fini à l'égard de ceux de Rahmanieh. (Pièce jointe.) - Renseignements pris à Rahmanieh et à El-Fini sur ces faits. - Pense qu'il est urgent de prendre des mesures contre les projets des Anglais qui cherchent à réunir les Mameloucks et les Bédouins. - Damanhour foyer de leurs intrigues. - Tranquillité dans la province.

Armée d'Égypte
Division
n° 64

LIBERTÉ ÉGALITÉ

N° 130

A Rahmanier le 19 brumaire an 7 de la République Française
9 novembre 1798

LETURCQ, Adjudant Général
Au Général de division Menou

Je m'empresse, mon Général, de vous faire passer par un exprès un rapport qu'on vient de me faire qui est de la première importance, vous en jugerez vous-même, par son contenu. J'ai aussitôt envoyé à Damanhour et les environs pour prendre des renseignements sur ces faits ainsi qu'à El-Fini. Je pense qu'il est important de prendre des mesures promptes contre les projets des Anglais qui cherchent à réunir les Mameloucks et Bédouins pour les diriger contre nous. Il est certain que Damanhour est le foyer des Bédouins, et le lieu où se projettent toutes les trames contre ces trois provinces (Alexandrie, Rosette et Bahiré) et même contre l'Égypte. Il est temps de leur montrer des forces si on veut arrêter de bonne heure leurs intentions malfaisantes. J'expédie au moment même un exprès au général en chef et lui fait passer copie de ce rapport afin qu'il soit instruit des faits y contenus de suite. Tout est assez tranquille dans ma province mais je suis toujours aux aguets. J'attends vos ordres et suis avec respect

Votre subordonné
Leturcq

- 1798 Novembre 10 - 20 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Confirme un rapport de la veille sur le passage des agents de Mourad Bey à Damanhour. - Bruit de l'arrivée d'une armée ottomane et de la prochaine extermination des Français, répandu par ces agents. - Les Bédouins veulent lever le miri. - Nécessité de leur donner la chasse.

N° 68

N° 137

Rahmanié le 20 brumaire an 7
10 novembre 1798

Leturcq, Adjudant Général
Au Général Menou commandant les provinces d'Alexandrie, de Rosette et Bahiré

Mon Général,

En suite du rapport que je vous ai fait passé en date du 19 de ce mois, j'ai envoyé plusieurs paysans dans la province et particulièrement à Damanhour et les villages voisins pour prendre plus amples renseignements sur les faits y contenus.

Il est certain que dix personnages vêtus en Bédouins dont il est parlé dans le rapport du 19 sont partis d'Astini le 17 au matin, ont été à Damanhour où ils n'ont pas osé entrer à cause de la haine que portent les habitants de ce pays à Ibrahim Chourbagi qui leur a fait beaucoup de mal lors du règne des Mameloucks. Ils sont restés hors de la ville à portée de causer depuis le 17 au soir jusqu'au 19 après midi, époque à laquelle ils sont partis de ce lieu pour se rendre au camp des Bédouins ou plutôt au village d'Elhoudié chez Ibrahim Chourbagi où il a ses propriétés et où se trouvent ses femmes. Ce village est près du camp des Bédouins et à 6 ou 7 lieues de Rhamanié. Eshim kiachef el marangi de Mourad Bey, Ibrahim Chourbagi et ceux qui les accompagnaient ont pendant leur station devant Damanhour propagé la nouvelle que l'armée ottomane arrivait sous peu de jours, que conjointement avec eux et les Anglais, ils extermineraient les Français.

On dit à ces habitants et ceux des autres villages de ne point obéir aux Français, ni les écouter dans leur belles promesses, de ne pas donner des chevaux, de ne pas payer le miri, enfin de ne nous reconnaître sous aucun rapport, que sous peu nous serions tous tués ou chassés de l'Égypte.

Dans les villages de la province où je n'ai pu encore me porter à cause des eaux, les Bédouins en disant qui sont eux qui commandent, voulant forcer les habitants à leur payer le miri ; aussitôt que la plaine sera libre, j'espère leur donner une bonne chasse, d'accord avec vous. Il est temps de les détruire en partie et de les expulser de ces provinces ci.

Salut et respect
Leturcq

- 1798 Novembre 10 - 20 Brumaire An 7 - Rahmanieh
- Leturcq adjudant général, commandant la province de Baheireh, au général en chef Bonaparte
- - Il lui envoie un rapport (joint : ce rapport est relatif à une réunion de personnages ennemis des Français) qui lui a été fait par un de ses hommes de confiance, le nommé Ahmed Mager. - Il fait prendre des renseignements sur les personnages désignés. - Il est persuadé que c'est dans la ville de Damanhour que les Bédouins, les Anglais et les Mamelouks se réunissent pour conspirer contre les Français et qu'il est indispensable de s'emparer au plutôt de cette ville.

Correspondance de Napoléon Ier
Commission
Justificatif

1798 10 novembre
An VII 20 brumaire
Collection de Napoléon Ier
Livre 3e 2e partie
Expédition d'Égypte

À Rahmanié, le 20 brumaire an VII
au Général Bonaparte

Je m'empresse de vous faire passer un rapport que vient de me faire à l'instant le nommé Ahmed Mager, fellah de Rahmanié, un de mes hommes de confiance. Comme je juge les détails qu'il contient d'un grand intérêt, je ne perds pas un moment pour vous le faire parvenir promptement et par voie sûre (Δ).

J'ai sur le champ envoyé plusieurs paysans à Damanhour et pays voisins pour prendre de plus amples renseignements sur le compte des dix personnes désignées nominativement dans ce rapport, afin de savoir s'il est possible, qu'elles sont leur intentions et si elles résident ordinairement à Damanhour ou au camp des Bédouins. Il n'y a nul doute que Damanhour soit le repaire des Bédouins et le lieu où se projettent les trames contre nous, d'accord avec les Mamelouks et Anglais, c'est pourquoi je pense qu'il n'y a pas de temps pour occuper et soumettre cette ville.

J'en instruis sur le champ le général Menou afin que d'accord, nous puissions prendre les mesures afin de déjouer assez tôt les projets des Anglais.

Du reste, mon Général, tout est fort tranquille ici, à Alexandrie, Rosette et Aboukir ; les Anglais ne remuent pas. Ces renseignements sur ces trois importants postes, me sont donnés par une lettre du général Menou, datée du 18 au soir.

Signé Leturcq

(Δ) Ce rapport est à la suite de cette lettre.

Certifié conforme au texte manuscrit. Paris le 23 décembre 1857
Le membre de la commission

Correspondance de Napoléon Ier
Commission
Justificatif

1798 10 novembre
An VII 20 brumaire
Collection de Napoléon Ier
Livre 3e 2e partie
Expédition d'Égypte

Rapport fait le nommé Ahmed Mager
fellaah de Rahmanié en date du 19 brumaire an VII

Aujourd'hui 19 brumaire an VII de la République, Ahmed Mager m'a rapporté les faits suivants :
que, revenant de Rosette où il était allé acheter du bled, s'étant arrêté à chemin faisant au village
d'Elfini situé sur la rive gauche et près du Nil, entre Rosette et Rahmanié, à six heures de chemin de
ce dernier lieu, il a trouvé et vu déjeunant ensemble, le 17 du dit, au matin, les 10 personnages ci-
après dénommés :

1° Eslim kiachef-el-Maharamgi de Mourad Bey vêtu en Bédouin

2° Moussé Abonali

3° Chaffé Barahat & chefs de Bédouins

4° Ibrahim Chourbagi ancien check de Damanhour

5° Trois esclaves de Mamelouks, vêtus en Bédouins

6e et trois Bédouins

Causant avec les checks et autres habitants d'Elfini, ils leur disaient qu'ils revenaient du bord des
Anglais, qu'il y avaient vu Hemsim Capilan Pacha du grand Seigneur et Ahmed Capilan Ghattal
(celui-ci est alexandrin, capitaine de la corvette) dont ils rapportaient trois lettres, l'une pour
Mourad Bey, la seconde pour les Bédouins, et l'autre pour le dit Ibrahim Chourbagi.

Ils sont partis d'Elfini dans la même matinée, on ne sait précisément pas où, mais ils se sont dirigés
vers Damanhour et Ahmed Mager présume qu'ils se sont retirés au champ des Bédouins situé à
l'Ouest et près du village de Rassafi à six lieues de Rahmanié, passant par Damanhour ; ce camp
renferme environ quatre cents Bédouins montés et autant à pied.

C'est à Elhon, petit village entre Aboukir et Rosette où les Anglais ont reçu et débarqué les
Mamelouks et Bédouins dont il est question ; ils y avaient laissé leurs chevaux pendant leur séjour
avec les Anglais.

Cet Eslim Kiachef-el-Maharamgi est le même qui conjointement avec les Bédouins, a plusieurs fois
coupé le canal d'Alexandrie.

Moussé Abonali est de tous les chefs Bédouins est celui qui réunit le plus leur confiance ; il est en
quelque sorte leur ambassadeur et ils consentent à tout ce qu'il décide.

Ibrahim Chourbagi après sa fuite de Damanhour, tient sa femme et toute sa famille à Elhoudie,
village à une journée et demie à l'ouest de Rahmanié.

Après avoir donné tous ces renseignements, conjointement avec le check de Rahmanié, Ahmed
Mager, a ajouté que les habitants d'Elfini se défiant de lui, lui ont dit, après le départ des
Mamelouks et des Bédouins, que tout ce qu'il leur avait entendu dire, étaient des choses en l'air et
sans conséquence, enfin des mensonges, qu'au reste les habitants de Rahmanié étaient des lâches et
des traîtres, qu'on leur couperait la tête à tous si leurs amis les Français venaient à partir.

Pour copie conforme
Signé l'adjudant général Leturcq

Certifié conforme au texte manuscrit. Paris le 23 décembre 1857
Le membre de la commission

26

- 1798 Novembre 11 - 21 Brumaire An 7 - Rahmanieh
- Leturcq adjudant général, commandant la province de Baheireh, au général en chef Bonaparte
- Le divan de la province de Baheireh est organisé et il entrera en fonctions le 23 courant. - Il s'occupe de la levée des chevaux et de la rentrée des contributions. - Il a fait part au général Menou des intentions du général en chef relativement à la poursuite à faire aux Bédouins et à l'expédition contre la ville de Damanhour.

Correspondance de Napoléon Ier
Commission
Justificatif

1798 10 novembre
An VII 20 brumaire
Collection de Napoléon Ier
Livre 3e 2e partie
Expédition d'Égypte

À Rahmanié, le 21 brumaire an VII
au Général en chef

Conformément à vos volontés, le Divan de la province de Bahhiré est organisé du 15 de ce mois et entre en fonctions le 23, jour auquel il tient sa première séance. Jusqu'à présent aucune de mes opérations n'a éprouvé de retard, en raison de ce que le Président et le Secrétaire du Divan, hommes probes de Rahmanié se sont prêtés de la meilleure grâce, à me donner les renseignements qui m'ont été nécessaires.

Depuis huit jours, je travaille sans perdre un instant, à la levée des chevaux de contribution ainsi qu'à l'acompte sur le miri. Dans ce moment, j'ai un de mes adjoints avec un détachement qui parcourt les différents villages de la province, afin de les contraindre à exécuter les ordres que je leur ai donnés depuis mon arrivée, aucun de ces villages n'y ayant obéi.

J'ai fait part de vos intentions au général Menou avec lequel nous devons d'accord donner une chasse générale aux Bédouins et en même temps soumettre Damanhour, et si, comme je le crois, les habitants sont coupables d'intelligence avec les Anglais, y prendre les otages que vous désirez.

Je suis bien fâché que la force des troupes stationnées à Rahmanié dont l'effectif sous les armes est de trois cents hommes ne m'ait pas permis de faire plutôt cette opération.

Signé Leturcq

Certifié conforme au texte manuscrit. Paris le 23 décembre 1857
Le membre de la commission

- 1798 Novembre 11 - 21 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Vient de recevoir du général en chef l'ordre direct d'organiser le Divan et la levée des contributions et des chevaux et de prendre des otages à Damanhour. - Le premier de ces objets est rempli. 1 détachement parcourt la province pour le second. - Affirme de nouveau que Damanhour est le foyer des intelligences des Arabes avec les Anglais. Offre de s'y porter avec le peu de monde qui lui reste s'il pense que ce n'est pas compromettre le poste de Rahmanieh.

Armée d'Égypte

LIBERTÉ ÉGALITÉ

N° 69

À Rahmanier le 21 brumaire an 7 de la République Française
11 novembre 1798

Leturcq, Adjudant Général
Au Général Menou

Mon Général,

Je vous fais passer copie de la lettre que m'écrit le général en chef en date du 19 avec quelques observations dont la teneur suit.

Au Caire, le 19 brumaire an 7 républicain

Bonaparte général en chef à l'adjudant général Leturcq

Il est très essentiel, Citoyen Commandant, d'organiser le Divan de la province de Bahiré promptement, de faire payer les contributions et levées des chevaux que doit cette province. Il est bon aussi de vous assurer de la ville de Damanhour et s'il est vrai qu'elle entretient des intelligences avec les Anglais, il faut prendre des otages.

Signé Bonaparte

Observations

1° Le Divan est organisé du 15 de ce mois, comme je vous en ai instruit ainsi que le général en chef, et la 1ère séance doit se tenir le 23 suivant.

2° J'ai depuis hier un détachement de 150 hommes et mon adjoint qui parcourent les villages de la province pour contraindre les habitants à fournir les chevaux et l'acompte sur le miri du feddam qu'ils doivent acquitter sous courts jours.

Je vous proteste, Général, que j'y mets toute l'activité possible et que rien de ce qui est possible n'est négligé.

Quant à Damanhour, à mon avis, et en se rapportant aux différents comptes que je vous ai rendus et aux renseignements que vous pouvez vous procurer par d'autres voies, il est certain que cette ville est le foyer des Bédouins et est coupable d'intelligence avec les Anglais. Malgré que je n'aie que les grenadiers de la 69e et 150 hommes de la légion maltaise, si vous croyez que ce n'est pas compromettre le poste important de Rahmanier, ordonnez, je me charge d'aller à Damanhour y prendre les otages désirés par le général en chef.

J'attends les forces que vous m'avez promis et vos ordres.

Salut et dévouements

Leturcq

- 1798 Novembre 12 - 22 Brumaire An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) à Menou général de division commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Arrivée de la djerme chargée d'artillerie pour Le Caire. Lui a donné une escorte aux ordres d'un officier intelligent. Renvoie celle qui était venue de Rosette. - Attend avec impatience l'arrivée du général Murat pour surprendre un camp de Bédouins près de Damanhour. - Cent de ces Bédouins sont venus la veille jusqu'auprès de Rahamanieh enlever des bestiaux qui leur ont été repris par une patrouille ainsi que ceux qu'ils avaient enlevés à des villages voisins. - Remerciements des habitants envers les soldats.*

N° 72

N° 145

Rahmanier le 22 brumaire an 7
12 novembre 1798

Leturcq, Adjudant Général commandant la province de Bahiré
Au Général divisionnaire Menou

Il arrive à l'instant, mon Général, une forte djerme chargée de cinq pièces de canons de différents calibres, et autres effets d'artillerie annoncés par votre lettre du 20. Cette djerme est rendue ici autant bien conditionnée qu'on pouvait le désirer. Je l'ai fait repartir une heure après pour Le Caire, escortée par un détachement de 25 hommes commandés par le citoyen Grou, capitaine intelligent de la légion maltaise que j'ai rendu personnellement responsable de l'arrivée de ces objets précieux. J'espère qu'il ne résultera pas de malheur d'après cette mesure.

J'attends avec impatience l'arrivée du général Murat à Damanhour et le bataillon que vous me destinez ; il me semble que les circonstances l'exigent impérieusement, du reste vous êtes instruit de tout, et ce que vous ferez ne peut qu'être bien fait.

D'après la permission que vous me donnez, j'ai fait part au général en chef de vos dispositions relativement aux villages d'Ethcou et Etfini. Il ne peut qu'approuver cette expédition nécessaire pour l'exemple.

Suivant votre instruction, j'ai donné ordre à l'officier de la 69e et son détachement qui a escorté la djerme jusqu'ici, de repartir sur le champ pour Rosette. C'est lui qui vous remettra cette lettre. Je pense, Général, qu'il est bientôt temps de donner la chasse générale aux Bédouins, et de surprendre adroitement leur camp établi à Rassafi, à 3 lieues au-dessus de Damanhour, s'ils y restent encore quelques jours.

Une centaine de ces Bédouins manquant sans doute de vivres, sont venus par Damanhour hier 21 à 2 heures après-midi, jusqu'aux limites de Rahmanier après avoir pillé beaucoup de bestiaux aux villages voisins, ont eu l'audace de s'avancer à la vue de mes postes et enlever quelques buffles et moutons ; ils furent aussitôt aperçus par 30 hommes qui faisaient découverte, moitié grenadiers de la 69e et l'autre moitié de la légion maltaise, qui les poursuivirent si vivement malgré les fossés encore pleins d'eau dans lesquels les soldats de la légion maltaise y perdirent leurs souliers, que les Bédouins, après avoir eu deux chevaux, furent forcés d'abandonner non seulement quelques bestiaux pris sur les terres de Rahmanier, mais encore ceux enlevés aux villages voisins, dont les habitants en signe de reconnaissance vinrent baiser les mains de nos soldats.

Le général en chef en est instruit.

Respect et dévouements
Leturcq

Veillez, je vous prie, Général, me donner vos ordres sur ce que je dois faire relativement aux 5 chevaux de selle que j'ai ici, si je dois les diriger sur Rosette ou Le Caire.

Leturcq

- 1798 Novembre 14 - 24 Brumaire An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Demande 50 hommes de cavalerie légère qu'il se charge de monter. - Chevaux du Bahireh trop faibles pour les dragons, propres aux chasseurs et hussards. - Expédition dans la province pour la levée des chevaux et du miri, et la punition du village de Nikleh. - Fermentation des esprits par les fausses nouvelles et les perfides conseils d'Ibrahim Chourbagi. - Les habitants de Nikleh se sauvent en armes. On ne peut réussir à brûler le village. - Ils soulèvent les autres villages. - Ceux-ci rentrent dans l'obéissance. - Dispositions hostiles dans toute la contrée. - Arrivée de l'intendant cophte. - La redoute s'élève. - Activité du citoyen Picot, officier du génie.*

Armée d'Égypte
N° 73

N° 156

Rahmanier le 24 brumaire an 7
14 novembre 1798

L'adjudant Général Leturcq
Au Général divisionnaire Menou

Mon Général,

Il serait d'une nécessité indispensable d'avoir un peu de cavalerie ici. Si vous le jugez à propos, veuillez, je vous prie, donner des ordres pour qu'on m'envoie cinquante hommes de cavalerie à pied avec l'équipage complet du cheval, je me charge de les monter sous huit jours avec les chevaux de la réquisition de cette province en partie.

Je vous observe, général, que les chevaux les meilleurs de cette province ne sont pas assez forts ni assez hauts pour les dragons, mais ils sont très propres pour les chasseurs et hussards. C'est pourquoi, si ma proposition s'accorde avec vos volontés, envoyez-moi, je vous prie, des chasseurs ou hussards.

Mon adjoint est de retour d'une expédition pour les chevaux et le miri et en même temps pour punir Niklé (1) de l'assassin commis sur les sept chasseurs du 22ème régiment et le pillage des effets de ce régiment. Les esprits des habitants de la province sont travaillés au plus haut degré par Ibrahim Chourbagi qui a envoyé dans tous les villages deux dromadaires montés par ses agents avec des lettres qui leur annoncent l'arrivée de l'armée du grand seigneur, leur défend de donner des chevaux, de payer le miri, enfin de ne nous reconnaître en rien et de tuer tous les Français isolés qui passent dans la province.

Arrivé à Niklé, ses habitants se sont sauvés à une demie lieue en arrière du village avec des armes, se disposant à le défendre.

Ils ont été chassés fort loin. On a essayé mettre le feu au village sans pouvoir y parvenir ; les coquins avaient prévenu tous les villages voisins de se réunir à eux pour se défendre. Ils ne l'ont pas fait, mais à l'approche de la troupe dans les autres villages, les habitants se sont de même sauvés mais sans arme et n'ayant d'autres raisons que la crainte, attendu que les habitants de Niklé leur avaient fait entendre que les Français venaient pour les tuer.

Les mesures de douceur prises par mon adjoint, en donnant parole aux cheiks de ne leur point faire de mal, ni à eux ni à leur propriété, les ont fait rentrer sur le champ dans les villages, dans le meilleur ordre possible ; mais il n'a pu obtenir que des promesses. Je doute du succès ; enfin j'en attends le résultat.

Je pense, mon Général, qu'il est temps de prendre des mesures contre ces trames ; car les esprits sont totalement révolutionnés. S'ils osaient ou s'ils croyaient l'époque qui leur est promise arrivée, ils ne balanceraient pas à se réunir pour nous faire un mauvais parti.

Le général en chef m'écrit par ce courrier et désire qu'on envoie souvent une colonne mobile à Damanhour.

L'intendant copte est arrivé hier. Tout est tranquille ici et tout va autant que les circonstances le permettent.

Le citoyen Picot, officier du génie, se donne beaucoup de mouvement pour la redoute dont le travail va assez bien. J'attends vos ordres.

Salut et Respect

Leturcq

(1) Actuelle Nikla Al Inab à 28 km au sud de Rahmanieh, sur la rive gauche du bras occidental du Nil.

30

- 1798 Novembre 14 - 24 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Demande 18 000 cartouches au lieu de 5000. - Nouvelles de Mourad Bey et de la Haute Égypte. - Les habitants de Nikleh sont venus demander grâce. Il la leur a accordée à condition qu'ils fournissent deux chevaux de remonte, qu'ils payeront l'acompte sur le miri, qu'ils restitueront les effets volés, rembourseront les frais de l'expédition contre leur village et qu'ils vivront soumis.- Damanhour désolée et cernée par les Bédouins qui veulent la rançonner.

N° 74

N° 155

Rahmanier le 24 brumaire an 7
14 novembre 1798

L'adjudant Général Leturcq
Au Général de division Menou

Je reçois à l'instant, mon Général, votre lettre d'hier. J'en ai senti toutes les conséquences et m'empresse d'exécuter ponctuellement vos ordres.

Lorsque je vous ai fait une demande de cartouches, je pensais en avoir davantage en réserve. Si vous n'avez pas encore donné des ordres à cet égard, au lieu de 5000 veuillez, je vous prie m'en faire expédier s'il est possible, dix huit milles.

Un de mes espions arrive à l'instant où je vous écris et me fait le rapport suivant.

Les Mamelouks sont à huit heures de marche de Zédaor au-dessus de Bénisuef ; Mourad Bey campe à Sediman, endroit où il fut battu par la division du général Désaix, il y a un mois. Sa force est de trois mille hommes, la plupart sans arme à feu.

Tout est tranquille dans la Haute Égypte, mais le paysan ne veut rien donner, et dit hautement qu'il attend à se déclarer pour le vainqueur.

Les habitants de Niklé se voyant abandonné des villages voisins, qui ont été ramenés par la douceur, sont venus ce matin demander grâce. Je leur ai accordé sous les conditions suivantes :

1° qu'ils enverront à Rahmanier les deux chevaux demandés par le général en chef,

2° 1 acompte sur le miri fixé par la lettre qui leur a été remise,

3° qu'ils rendront exactement les effets volés sur une barque appartenant aux Français,

4° qu'ils n'exciteront plus par leur sollicitation criminelle les autres villages, leurs voisins, à la révolte comme ils l'ont fait le 22 de ce mois, et à ne point obéir aux Français, et que par leur conduite ultérieure, ils prouveront leur soumission et leur attachement pour les Français,

5° que leur désobéissance ayant occasionné une démarche contre eux, ils payeront les frais des djerms qui ont transporté les soldats.

S'ils ne remplissent pas les conditions dans quatre jours, je leur déclare une guerre perpétuelle, et sans espérance de pardon.

Les habitants de Damanhour sont désolés. Ils ont tué un Bédouin ; ils ne peuvent plus sortir leurs bestiaux pour labourer leurs terres qu'ils n'aient donné de l'argent aux Bédouins qui les entourent de toute part et contrôlent tout. Ils sont maintenant en guerre, n'ayant pas encore faits face à leur demande.

Tout est tranquille dans la province, c'est-à-dire autant que les circonstances présentes le permettent.

J'ai l'honneur d'être très respectueusement,
mon Général,

Votre dévoué
Leturcq

- 1798 Novembre 17 - 27 Brumaire An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Les Bédouins au nombre de 500 hommes à cheval et 2000 à pied, bloquent Damanhour, empêchant les habitants de sortir avec leurs bestiaux et de labourer leurs terres, les marchands de porter des denrées à Alexandrie, et lèvent le miri. Dans les villages voisins, ils prélèvent le bétail et forcent par là les paysans à le racheter. - Ils offrent au cheik-el-Beled de Rahmanieh de ne rien entreprendre contre les siens s'il empêche les Français de les attaquer de nuit. - Croit qu'il sont d'accord avec les Anglais. - Craint qu'on ne puisse marcher à eux avec du canon. - Expédition dans plusieurs villages pour la levée des chevaux et du miri.*

Armée d'Orient

N° 78

République Française

N° 177

Rahmanier le 27 brumaire an 7

17 novembre 1798

L'adjudant Général Leturcq commandant la province de Bahiré

Au Général Menou

Mon Général,

J'apprends à l'instant par un de mes hommes de confiance que les Bédouins bloquent Damanhour au point qu'il empêchent les habitants de sortir avec leurs bestiaux, et de labourer leurs terres ; ainsi que les marchands qui portaient auparavant leurs denrées et marchandises pour l'approvisionnement d'Alexandrie. Je crois les Bédouins d'accord avec les Anglais et que pour cet effet, ils auront reçu de l'argent de ces derniers ; mais il est certain qu'ils tremblent de voir les Français arriver de ce côté, car ils ont fait dire au cheik-el-beled de Rahmanier que s'il avait assez de crédit sur les Français pour les empêcher de les attaquer la nuit, qu'ils faisaient la paix avec lui et qu'ils lui tiendraient serment de ne jamais lui faire de mal. Ils ont leur camp à une forte 1/2 lieue de Damanhour. Ils sont 500 hommes montés et 2000 à pied dont 7 à 800 armés.

Ils sont souvent dans les différents villages pour les contraindre à payer le miri aussitôt que les Français en sont sortis. Pour y parvenir, ils enlèvent les bœufs que les habitants sont obligés de racheter pour terminer de labourer leurs champs.

J'ai envoyé hier deux détachements, l'un était chargé d'aller aux villages de Lagané et d'Elgoghié et Abounaouagager. Ces villages se sont parfaitement conduits. Ils sont fournis et ont donné des chevaux et promettent de payer sous deux jours le miri. Il n'en a pas été de même des villages de Simidis, Bouït et Fiche (moitié chemin de Rahmanié à Damanhour) (1) où a été l'autre détachement. Les habitants de ces villages se sont sauvés dans la campagne avec leurs femmes et leurs troupeaux mais à Bouït et Fiche ont été ramenés à l'ordre par la douceur. On s'est saisi des cheiks-el-beled qui promettent de payer ce qu'on leur demande. Quant à Simidis, on a été obligé de faire exemple, presque tous les habitants s'étant sauvés, le cheik-el-beled à leur tête. Ils n'ont jamais voulu se soumettre. Quelques-uns des habitants qui s'étaient cachés dans le village ayant été trouvés armés, on n'a point balancé à en faire fusiller 4 à 5. J'ai approuvé la conduite de mon adjoint. Dans une semblable circonstance, j'en aurais fait autant. On s'est saisi de deux des premiers du village qui sont entre mes mains et qui promettent de payer tout ce qu'on leur demandera.

Je vous observe que les habitants de Simidis sont ceux qui conjointement avec Ibrahim Chourbagi ont coupé à plusieurs fois le canal d'Alexandrie. La leçon a su bien tomber à propos sur ces mutins. Ces deux détachements ont été suivis chacun par une quinzaine de Bédouins. Celui qui a été à Elgoghhié, Lagané etc. a blessé deux chx de Bédouins au point que les hommes furent obligés de se retirer à pied.

J'attends vos ordres sur ce que vous me dites au sujet de Damanhour ainsi que le 2e bataillon de la 69e.

Je suis tout prêt. J'ai déjà fait reconnaître la moitié du chemin mais je doute encore qu'on puisse y aller avec du canon, malgré que plusieurs paysans envoyés exprès m'assurent que cela est possible. J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,

Mon Général,

Votre dévoué

Leturcq

- (1) Actuel Samadis à 10km à l'Ouest de Rahmanieh et actuels Fisha et Buwat à 12km à l'Ouest de Rahmanieh.
Les 3 agglomérations sont à mi-chemin de Damanhour, qui est à 21 km de Rahmanieh.

- 1798 Novembre 17 - 27 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Réception de 5000 cartouches. - Attend les 50 cavaliers qu'il lui a promis. - La croisière de Rahmanieh n'est pas encore complète. - Demande si malgré l'ordre de l'état-major général de les envoyer à Boulac, il peut garder les marins pour les employer pour les fortifications.

N° 77

N° 176

Rahmanier le 27 brumaire an 7 républicain
17 novembre 1798

Leturcq, Adjudant Général commandant la province de Bahiré
Au Général de division Menou commandant les provinces d'Alexandrie, de Rosette et Bahiré

J'ai reçu, mon Général, les cinq milles cartouches que vous m'annoncez par votre lettre du 25 de ce mois.

J'attends les cinquante cavaliers après que vous m'accordez. S'il est possible, veuillez bien, Général, accélérer leur départ.

J'ai l'honneur de vous prévenir que l'article 2 de l'ordre du général en chef en date du 20 brumaire, n'est point encore exécuté ici.

Il ne se trouve à Rahmanier que la canonnière *L'Espérance* et le canot *La Garonne* qui croisent devant cette place.

Je ne connais pas la cause de retard, vraisemblablement que le travail général qui doit avoir lieu de Rosette au Caire, passant par Rahmanier, et du Caire à Damiette relatif à l'escorte des diligences et convois n'est point encore exécuté.

Vous ne parlez plus des marins. Malgré l'ordre que j'ai de l'état-major général de les envoyer à Boulac, dois-je les garder ici pour être employés à la redoute ?

Salut et Respect
Leturcq

- 1798 Novembre 20 - 30 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Représente qu'il a pas assez de forces pour aller soumettre Damanhour comme le lui prescrit le général en chef ; qu'il ne peut faire partir la légion maltaise avant l'arrivée du bataillon de la 69e. - Le prie d'en écrire au général en chef. - La province est tranquille.

Armée d'Orient
N° 80

N° 188

Rahmanier le 30 brumaire an 7
20 novembre 1798

L'adjudant Général Leturcq commandant la province de Bahiré
Au Général de division Menou

Je vous fais passer, mon Général, copie de la lettre que m'écrit le général Bonaparte. Vous verrez qu'il est fâché que la légion maltaise ne soit pas encore partie pour Le Caire et qu'il me donne l'ordre de me rendre à Damanhour afin d'y punir sévèrement ceux qui se seraient rendus coupables. Vous savez, Général, que je ne suis nullement auteur de ce retard ; par une de vos lettres, vous me prescrivez de ne faire partir cette légion que, quand j'aurai reçu le 2e bataillon de la 69e ½ brigade ; quant à Damanhour, j'attends toujours vos ordres et instructions.

La légion maltaise devant se rendre au Caire, tout les détachements que j'ai dû y envoyer ont été pris sur elle avec ordre d'y rester, de manière que je suis réduit à 280 hommes.

Sous les armes avec ce nombre, il m'est impossible de faire partir le reste de cette légion avant l'arrivée du bataillon que vous m'annoncez dans vos lettres et qui doit faire garnison ici.

Tout est tranquille dans la province, mais il est nécessaire d'y faire passer une forte colonne mobile, ainsi que sur Damanhour, pour les soumettre totalement.

Veillez, je vous prie, en écrire au général en chef afin qu'il soit convaincu que je ne suis nullement la cause de ce retard, et qu'il ne puisse m'accuser injustement.

Respect et dévouement
Leturcq

34

- 1798 Novembre 20 - 30 Brumaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Envoie son adjoint pour conférer avec lui sur tout ce qui regarde la province et ramener, s'il y a lieu, le bataillon de la 69e ½ brigade.

N° 81

N° 187

Rahmanier le 30 brumaire an 7
20 novembre 1798

Leturcq adjudant Général commandant la province de Bahiré
Au Général divisionnaire Menou

Mon Général,

Je vous envoie le citoyen Bondoux mon adjoint afin que si vous l'ordonnez, il puisse revenir avec le 2e bataillon de la 69e demi-brigade de bataille.

Je le charge de vous soumettre plusieurs questions auxquelles je vous prie d'avoir la bonté de me donner les solutions. Il vous donnera tous les renseignements nécessaires et que vous désirez sur tous les rapports de service de la province de Bahiré. Vous pouvez lui confier tout comme à moi-même. C'est une justice que je dois lui rendre, personne plus que lui ne peut être mieux dépositaire d'opérations secrètes.

Je vous souhaite une parfaite santé et vous prie de me croire avec un sincère respect,

Votre dévoué
Leturcq

- 1798 Novembre 24 - 4 Frimaire An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Arrivée du 2e bataillon de la 69e ½ brigade. - Départ du 3e bataillon de la 61e pour Rosette. - et de la légion maltaise pour Le Caire. - Attend le général Murat pour le débarrasser des Bédouins. - Va prendre des mesures pour accélérer la rentrée des impôts et du miri. - Espère pouvoir monter en huit jours les 50 cavaliers qu'il a demandé au général Menou.*

N° 203

Rahmanier le 4 frimaire an 7 Républicain
24 novembre 1798

Leturcq adjudant Général commandant la province de Bahiré
Au Général divisionnaire Menou

Mon Général,

Le 2e bataillon de la 69e ½ brigade est arrivé ici aujourd'hui 4 du présent à 2 h après midi, transporté par 8 djermes ; deux heures après, je vous renvoie les dites djermes avec les 4 compagnies du 3e bataillon de la 61e et ce soir à 6 heures, part la légion maltaise pour se rendre au Caire, but de sa nouvelle destination.

J'attends le général Murat ainsi que vous me l'annoncez dans plusieurs de vos lettres et désire bien vivement son arrivée. Il est instant et même pressant de donner la chasse générale aux Bédouins qui ne nous gêneront pas tant à l'avenir que par le passé.

L'arrivée du 2e bataillon me fait infiniment de plaisir et me met dans le cas de prendre de nouvelles mesures afin d'accélérer suivant vos ordres, la rentrée des chevaux et du miri.

Je vous recommande mes 50 hommes de cavalerie non montés. J'estime qu'en huit jours je pourrai monter ces hommes qui me rendront de grands services dans la province.

Recevez, mon Général, les assurances de mon respect, et de mon inviolable attachement.

Leturcq

36

- 1798 Novembre 24 - 4 Frimaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- A reçu et transmet des plaintes contre le payeur à Rosette qui refuse à payer la solde quoiqu'il ait des ordres ou des fonds ou offre de le faire à intérêt sous prétexte qu'il payerait de son propre argent. - Les officiers de grenadiers du 1er bataillon de la 69e ½ brigade ne sont pas payés quoique le reste des officiers de ce bataillon le soient.

Armée d'Orient

N° 291

Rahmanier le 4 frimaire an 7 Républicain
24 novembre 1798

Leturcq adjudant Général
Au Général de division Menou

Mon Général,

Depuis que je suis à Rahmanier, j'ai reçu des plaintes (que je crois fondées) des officiers de la garnison de Rahmanier, même du commissaire des guerres, contre le payeur de Rosette, en ce qu'il se refuse de payer malgré qu'il en ait votre ordre, et de l'argent, les officiers et les quartiers maîtres pour la solde du soldat ; on l'accuse même de consentir à payer disant qu'il se sert de ses fonds en faisant des propositions indécentes.

Le capitaine et les officiers de la compagnie des grenadiers du 1er bataillon de la 69e qui se trouve ici, ne sont point payés, quoique les officiers du bataillon le soient. Le payeur ayant refusé formellement d'acquitter sa revue afin de le mettre au pair de l'armée, et de sa ½ brigade, je vous prie, mon Général, de réprimander ce payeur, et de lui ordonner de payer les appointements de ceux à qui de droit, d'après l'ordre du général en chef et qu'à l'avenir il se conduira d'une manière plus délicate envers ceux qui ont droit de lui demander les fonds échus et qui sont entre ses mains.

Salut et Respect
Leturcq

37

- 1798 Novembre 25 - 5 Frimaire An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Envoie copie de la lettre du chef de l'état-major général concernant la légion maltaise et les matelots et le prie de la justifier à cet égard auprès du général en chef. - Un nouvel ordre le décide à faire partir le lendemain les matelots pour Le Caire.*

Armée d'Orient
N° 91

N° 209

Rahmanier le 5 frimaire an 7 Républicain
25 novembre 1798

Leturcq adjudant Général
Au Général divisionnaire Menou

Mon Général,

Je vous fait passer copie de la lettre que m'écrit le chef de l'état-major général de l'armée, d'après les ordres du général en chef. Je suis persuadé que vous ne verrez pas sans peine les reproches durs qui me sont faits et que je n'ai jamais mérités sous aucun rapport.

Veillez, je vous en prie, écrire au général en chef afin de lui faire connaître la vérité. Je compte entièrement sur votre justice, pour convaincre le général en chef.

Il est constant et ma conduite le prouve que je n'ai pas perdu une minute à exécuter les ordres du général en chef et les vôtres.

La légion maltaise est partie hier 4 frimaire à 8h du soir.

Respect et dévouement

Leturcq

Un nouvel ordre m'est donné, et je fais partir demain les matelots qui sont ici par un aviso qui est envoyé exprès.

- 1798 Novembre 27 - 7 Frimaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- A suivi le général Murat avec une partie de ses troupes pour accélérer la rentrée des chevaux et du miri. - Parcourra la province pendant quelques jours pour achever de la soumettre.

N° 219

Damanhour le 7 frimaire an 7 Républicain
27 novembre 1798

Leturcq adjudant Général commandant la province de Bahiré
Au Général divisionnaire Menou

J'ai l'honneur de vous rendre compte que je suis parti de Rahmanier hier 10 h du soir et arrivé ce matin 5 h à Damanhour.

J'ai cru à propos de suivre le général Murat avec une partie de mes forces, d'abord pour connaître cette partie de la province et faire rentrer avec plus de promptitude les chevaux et le miri. Quant à l'expédition de Damanhour dans ses détails, je ne vous écris rien. Le général Murat vous écrit en conséquence.

Je reste quelques jours à parcourir la province pour qu'elle soit parfaitement soumise.

Salut et Respect
Leturcq

39

- 1798 Novembre 30 - 10 Frimaire An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Témoigne sa reconnaissance de la lettre justificative écrite au général Berthier. - La colonne du général Murat favorise et accélère la levée des contributions et des chevaux dans la province.*

Armée d'Italie
Division

LIBERTÉ

ÉGALITÉ
N° 236

Au Quartier Général à Damanhour le 10 frimaire de l'an 6e de la République Française
30 novembre 1798

Leturcq Adjudant Général commandant la province de Bahiré
Au Général divisionnaire Menou

Mon Général,

J'étais convaincu d'avance de la justice que vous rendriez au zèle et à la bonne volonté que j'ai toujours mis à remplir exactement mes devoirs. Vous m'en donnez une preuve bien flatteuse par la lettre que vous écrivez au général Berthier ; recevez en, mon Général, ma sincère reconnaissance. La colonne du général Murat fait un effet merveilleux dans ma province, remplit parfaitement le but que je désire depuis longtemps. Je ne perdrai pas un moment pour en profiter. Je continue de suite une tournée dans ma province pour terminer la rentrée des contributions de chevaux, bœufs etc., et le miri, qui va parfaitement.

Mon adjoint a dû vous donner la solution que vous désirez relative au commissaire des guerres à Rahmanier ; mon absence m'a empêché de le faire moi-même.

J'attends vos ordres ultérieurs.

Respect et dévouement
Leturcq

- 1798 Décembre 5 - 15 Frimaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Prochain transport d'une partie des approvisionnements destinés à Alexandrie par une forte caravane. - Le miri et les chevaux levés dans une partie de la province. - Se transportera sur d'autres points pour la même opération après le départ de la caravane. - Envoie tous les chevaux à Boulac. - Le service qu'il ne maintient depuis longtemps que par des promesses manque à Rahmanieh faute d'argent. - Il demande des fonds ou l'autorisation d'en prendre sur le produit du miri déposé chez le payeur de la province pour subvenir à la demande des troupes.

N° 376

Damanhour le 15 frimaire an 7 Républicain
5 décembre 1798

L'adjudant Général Leturcq commandant la province de Bahiré
Au Général divisionnaire Menou

Votre lettre du 12 frimaire m'est parvenue ce soir à Damanhour, mon Général. Je suis bien aise d'avoir prévu vos intentions.

Il part de Damanhour la nuit du 16 au 17 frimaire une forte caravane pour Alexandrie de laquelle je vous donnerai des détails à l'heure de son départ, n'étant pas encore certain de son nombre. Je travaille depuis trois jours à la grossir. Je fais en sorte qu'il s'y trouve au moins le nombre de chameaux que vous désirez pour les transports de Rosette à Alexandrie.

J'ai terminé dans cette partie de ma province la rentrée des chevaux et du miri. Aussitôt que cette caravane sera partie pour Alexandrie, je me déplacerai pour quelques jours afin de faire rentrer les chevaux et le miri dans une autre partie, après quoi je reviendrai à Damanhour pour expédier une autre caravane. Persuadez-vous Général que je ne perdrai pas un jour sans m'occuper de tout ce travail essentiel. J'en donne avis au général Marmont commandant à Alexandrie.

D'après vos ordres, je fais partir tous les chevaux de selle pour Boulac.

Le service de Ramanier ne peut plus aller faute d'argent, les meuniers et boulangers ne veulent plus travailler, et ceux qui ont eu des bribes et dès les premiers jours que je suis à Ramanier, ont fourni des bœufs pour le service de la garnison, demandent à juste titre de l'argent.

Depuis que les Français sont dans cette place l'agent n'a touché que 1200 pour faire aller le service dans la garnison ou en raison des passages.

Il se distribue quelque fois 2000 rations. Vous sentez, Général, que cette somme ne suffit pas et que l'on ne doit pas s'étonner qu'il soit dû beaucoup au garde magasin. J'en ai la certitude.

Comme le produit du miri est une somme faite déposée chez le payeur de la province de Bahiré, arrivé à Ramanier il y a 12 jours, je lui ai donné l'ordre impératif de ne disposer d'aucun de ses fonds, sans vos ordres ou ceux de son payeur général.

Mais nous avons besoin de fonds pour faire aller le service ; veuillez, mon Général, donner vos ordres afin que le garde magasin touche les fonds nécessaires pour payer ce qu'il doit à tous les ouvriers ou donnez-moi un moyen ou une mesure d'après laquelle je puisse lui donner de l'argent afin que le service se fasse mieux.

Car depuis que je suis à Ramanier, il ne fait que par promesse et des paroles que j'ai données et que j'ai été dans l'impossibilité de tenir. Il est temps de remédier à cela. Le mal est au plus haut degré de douleur.

Veillez, je vous prie, apporter toute votre attention à ces besoins.

Je vous écrirai demain soir.

Respect et dévouement
Leturcq

P. S. Lorsque vous donnerez l'ordre au payeur de Ramanier de disposer de ses fonds en faveur de quelqu'uns, veuillez, mon Général, ne pas oublier le 2^e bataillon de la 69^e qui a tant de peine à contraindre les habitants à payer le miri ; en sus pensez à la garnison de Ramanier.

- 1798 Décembre 9 - 19 Frimaire An 7 - Rahmanieh
- Leturcq adjudant général, commandant la province de Baheireh, au général en chef Bonaparte
- Il est rentré de son expédition de Damanhour et d'une tournée faite dans sa province. - Otages pris et convoi envoyé à Alexandrie. - Il a envoyé à Gizeh les deux pièces de 5 qui étaient à Rahmanieh et il a fait partir des chevaux pour Alexandrie pour y prendre une pièce de 8. - Son adjoint a envoyé 22 chevaux au chef de l'état-major général. - La contribution et les chevaux entrent facilement et tout va bien dans la province.

Correspondance de Napoléon Ier
Commission
Justificatif

1798 10 novembre
19 frimaire an 7
Collection de Napoléon Ier
Livre 3e 3e partie
Expédition d'Égypte

Rahmanieh, le 19 frimaire an 7
au Général Bonaparte

J'ai l'honneur de vous prévenir que je suis de retour de l'expédition de Damanhour et d'une petite tournée que j'ai faite dans ma province.

Pendant ma station à Damanhour, j'ai expédié sur Alexandrie une caravane d'environ 100 chameaux et autant de chevaux et ânes chargés de bled, orge, fèves, paille, bœufs et moutons ainsi que 50 chameaux destinés pour les transports d'Alexandrie à Rosette. Ce chargement est un acompte fourni par Damanhour sur l'imposition frappée par le général Murat ; j'attends le retour des chameaux afin de pouvoir leur envoyer un nouveau convoi.

J'ai à Rahmanieh six chefs de Damanhour et quatre femmes de Bédouins pour otages. Les principaux chefs ayant fui, on n'a pu prendre que des hommes de la seconde classe. J'ai en conséquence de la fuite des principaux chefs, nommé quatre des premiers de ceux qui sont restés, qui ont la confiance des habitants et se conduisent pour le moment très bien envers les Français. Je n'ai qu'à m'en louer.

D'après vos ordres, j'ai envoyé à Gizeh les deux pièces de cinq qui étaient à Rahmanieh et j'ai aussi envoyé les chevaux d'artillerie à Alexandrie y prendre une pièce de huit que vous me destinez. Pendant mon absence, mon adjoint a envoyé au chef de l'état-major général vingt deux chevaux de cavalerie ; je désire que vous en soyez content. Sous peu de jours, j'en enverrai encore quelques uns. Le miri et les chevaux rentrent assez facilement et tout va bien dans la province.

Damanhour m'ayant occupé 3 à 4 jours, j'ai dû négliger pendant ce temps la rentrée des chevaux ; maintenant je m'en occupe plus que jamais.

Signé Leturcq

Certifié conforme au texte manuscrit. Paris le 11 décembre 1857
Le membre de la commission

- 1798 Décembre 9 - 19 Frimaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- De retour de sa tournée, il lui adresse le tableau des contributions extraordinaires imposées à Damanhour. - Otages de cette ville envoyés à Rahmanieh. - Nouveaux cheiks nommés par lui à la place de ceux qui ont pris la fuite. - Il se plaint de ce qu'on ne réduit à rien sa province, et demande si le démembrement de plusieurs villages n'opère pas une réduction dans la quantité des contributions. - Deux pièces de 5, leurs caissons, les canonnières maltais partent pour Boulac. - Demande des canonnières pour les deux pièces qu'il a envoyées chercher à Alexandrie. - On épandra le calme de sa province. - Chevaux

N° 125

N° 258

Rahmanier le 19 frimaire an 7 Républicain
9 décembre 1798

Leturcq adjudant Général commandant la province de Bahiré
Au Général divisionnaire Menou

Aussitôt mon arrivée à Rahmanié de retour de Damanhour et de quelques villages de la province, mon Général, je m'empresse de vous rendre des comptes exacts et vous donner des détails précis de ce que j'ai fait.

Vous trouverez en conséquence un tableau sommaire des objets de subsistance de toute nature que j'ai reçu en acompte sur les impositions extraordinaires frappées sur la ville de Damanhour versés dans les magasins d'Alexandrie et Rahmanier ; il résulte de là qu'Alexandrie s'alimente et que, suivant vos désirs, vous aurez cinquante chameaux pour les caravanes de Rosette à Alexandrie.

J'ai à Rahmanié 6 chefs de Damanhour et quatre femmes de Bédouins pour otages, les principaux chefs ayant pris la fuite, on n'a pu prendre que des hommes de seconde classe.

J'ai, en conséquence de la fuite de ces principaux chefs, nommé quatre des premiers de ceux qui sont restés, pour chefs de Damanhour. Ces quatre personnages ont la confiance des habitants et se conduisent maintenant, on ne peut mieux, envers les Français. Jusqu'à présent, je n'ai qu'à me louer de leur conduite. Ils répondent sur leur tête des habitants.

J'ignore, mon Général, la cause pour laquelle on me divise toujours ma province en m'ôtant beaucoup des meilleurs villages - ceux de Vardan, Terrané (1) etc., surtout Serombey, Somocrat et Derchabé (2), près de Ramanier d'un quart d'heure. Incessamment je n'aurai plus qu'une cinquantaine de villages, et les déserts à commander. Faites-moi le plaisir de m'envoyer l'état nominatif des villages qui composent ma province et ce qu'ils doivent de miri. La soustraction des villages de Vardan, Terrané, Somocrat, Derchabé etc. fait-elle une déduction sur les 18342 pataques que doit payer la province de Bahiré ? Donnez-moi, je vous prie, une solution à cet égard.

En vertu des ordres du général en chef qui m'ont été passés par le général d'artillerie Dommartin, j'ai fait passer à Gizza les deux pièces de cinq, le caisson et les canonnières maltais et j'ai envoyé à Alexandrie les 14 chevaux d'artillerie y prendre une pièce de huit et deux caissons destinés à cette place. On m'assure que les canonnières doivent venir de Rosette. Cependant je n'ai plus ni canonnier, ni officier pour les commander, obligez-moi de donner vos ordres afin qu'ils partent de suite, la pièce devant arriver ici sous 3 jours.

On tire de toute part des sommes sur la caisse du payeur de la province. Il a déjà payé 1000 au citoyen Picot officier du génie pour les travaux de la garnison, 5000 sont mis à part pour ceux d'Alexandrie, sa solde de la garnison etc. Il me semble qu'on devrait soutenir à la garnison, en la mettant au pas de l'armée, et conserver le reste pour les travaux de Ramanier et pour payer le garde-magasin afin de se mettre à même de faire aller son service mieux qu'il ne va maintenant. Au

prochain courrier, je vous enverrai copie de la commission du payeur et la situation de sa caisse. Il me semble que ce que vous écrivez au payeur de Ramanier doit suffire pour lui faire donner un acompte au garde-magasin. Je vous rendrai des comptes à cet égard.

J'ai en conséquence des ordres du général en chef et des vôtres, fait partir pour Boulac 22 beaux chevaux propres pour l'arme de cavalerie. J'en ai destiné 14 pour l'artillerie (ce sont des juments) et quatre que j'ai encore ici qui partiront incessamment pour Boulac. Tout ceci fait un nombre de 40 chevaux fournis par cette province.

Le général Marmont a reçu à Alexandrie 77 chameaux. Il peut en garder 50 destinés pour le service des caravanes d'Alexandrie à Rosette. Je désire bien et je l'ai vivement engagé, qu'il me renvoie les 27 chameaux surplus, chevaux, et ânes ainsi que les sacs et pilotes afin de pouvoir lui faire passer un nouveau convoi.

J'ai fait part au général Murat de la bonne nouvelle du départ des Turcs et Anglais devant Aboukir. Elle ne paraît pas se confirmer en totalité car Marmont m'a donné avis qu'il y avait devant Alexandrie 9 vaisseaux anglais.

Le général Marmont m'envoie par le retour de la 1^{ère} caravane beaucoup d'effets militaires qui arriveront sûrement demain. Aussitôt leur arrivée, je les expédierai pour Le Caire, lieu de leur destination.

D'après l'ordre du jour, vous saurez, Général, que le chef-lieu de ma province est Damanhour. Aussitôt le changement du bataillon de la 69^e avec ceux de la 4^e légère, j'effectuerai cette mesure mais cela n'empêchera pas que sous deux jours je retourne à Damanhour, ou mon adjoint, afin d'expédier une nouvelle caravane pour Alexandrie.

Il me propose aussi de faire une tournée dans une autre partie de ma province pour terminer le miri et les chevaux mais le travail de Damanhour s'y oppose un peu par les grandes occupations qu'il me donne.

On vous instruit sans doute par le courrier que le 2^e bataillon de la 4^e infanterie légère avec ses deux pièces de 3 relèvera le bataillon de la 69^e qui recevra des ordres de vous pour ce mouvement. Je les attends pour les exécuter.

Je vous observe à juste titre que devant tenir Damanhour et Ramanier, il me paraît indispensable pour terminer mes opérations (miri, chevaux et contribution de Damanhour à verser à Alexandrie, ce qui emploie toujours beaucoup de monde pour les caravanes) que vous me fassiez passer les deux bataillons que m'annonce le général Berthier.

Inviolable attachement et dévouement

Leturcq

(1) Actuels Wardan et At Tarranah au Sud de Rahmanieh respectivement à 107 Km et 86 Km. Ces villages sont aussi respectivement à 58 Km et 78 Km au Nord-Ouest du Caire.

(2) Actuels Surunbay, Sumukhrat et Dirshabah au Nord de Rhamanieh à respectivement 14 km, 6,3 Km et 5,5 Km.

- 1798 Décembre 11 - 21 Frimaire An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Le payeur s'est prêté de bonne grâce à donner un acompte pour soutenir le service. - 30 chameaux vont charger des subsistances à Damanhour pour Alexandrie. - Munitions de guerre venues d'Alexandrie. Elles partiront pour Gizeh avec l'artillerie qu'il attend de Rosette. - Les deux pièces de 5 parties pour Gizeh. - Il en donnera une de 8 au bataillon de la 69e pour son expédition dans le delta, la 4e légère amenant les siennes. - Il n'attend que l'arrivée de ce corps pour aller s'établir à Damanhour. - Le Divan se conduit bien, mais il demande un délai pour achever de payer la contribution extraordinaire aux guerres. Il pense qu'après avoir chargé encore trois ou quatre fortes caravanes, on sera obligé de la lui accorder. - Il reste.*

N° 427

Rahmanier le 21 frimaire an 7 Républicain
11 décembre 1798

Leturcq adjudant Général commandant la province de Bahiré
Au Général de division Menou

J'ai en conséquence de votre lettre d'aujourd'hui, mon Général, invité le payeur de la province de Bahiré de donner un acompte au garde-magasin afin que ce dernier puisse lui-même donner des acomptes. Il s'y est prêté le plus galamment possible afin de pouvoir donner une somme déterminée. Il attend les ordres du payeur général, il doit vous écrire aussi à ce sujet, comme à ce dernier. Au moment de son arrivée, il m'a communiqué ses pouvoirs. Il est très en règle. J'ai dû vous en rendre compte quelques jours après.

Je joins ici, l'état sommaire du miri reçu dans la province de Bahiré et de l'emploi qu'il en a fait, en conséquence de ses ordres et instructions, signé de lui.

L'état de la situation des magasins de Ramanier de toutes natures de denrées à l'époque du 20 de ce mois, signé du garde-magasin et visé par le commissaire des guerres.

Il est arrivé d'Alexandrie hier soir un convoi de 30 chameaux chargés de munitions de guerre.

J'attends ce soir l'arrivée d'une barque chargée d'artillerie venant de Rosette pour demain matin n'en faire qu'un seul et même convoi pour Gizza, avec trois chevaux très bons pour la cavalerie expédiés pour Boulac.

Mon adjoint est parti ce matin pour Damanhour avec ces 30 chameaux afin d'expédier une nouvelle caravane chargée de bled, orge fèves et bœufs pour Alexandrie. Il sera de retour demain soir à Ramanier. C'est un détachement de la 75e et 4e qui a escorté la munition jusqu'ici, qui l'a accompagnée jusqu'à Damanhour et qui est chargé d'escorter cette caravane jusqu'à Alexandrie.

Pour exécuter avec promptitude les ordres du général en chef, j'ai fait partir hier matin les 2 pièces de 5 pour Gizza et j'ai reçu l'avis de l'état-major général que vous me donniez l'ordre de faire partir le 2e bataillon de la 69e et les deux pièces de 5 en passant dans le delta pour se rendre à petite journée de route au Caire.

Ces deux pièces de 5 étant parties, je donnerai au 2e bataillon de la 69e pour faire son expédition dans le delta, la pièce de huit et les caissons que les 14 chevaux d'artillerie qui attelaient les 2 pièces de 5 sont allés prendre à Alexandrie et qui doit arriver à Ramanier demain, attelés de mes 14 chevaux d'artillerie. Je ne vois pas d'inconvénient en ce que les deux bataillons de la 4e légère amènent avec eux deux pièces de trois et leur attelage, au surplus donnez-moi vos ordres, je vous prie, à cet égard.

J'attends l'arrivée de ces deux bataillons pour exécuter l'ordre du général en chef en m'établissant sur le champ à Damanhour de la manière que vous m'indiquez, en prenant des mesures afin d'éviter les malheurs qui ne sont jamais à craindre avec de sages précautions et la bravoure (la 4^e est une excellente ½ brigade, je la connais depuis longtemps).

Le Divan a tenu encore hier. Les quatre chefs de Damanhour s'y sont trouvés. Tout s'est bien passé. Les chefs de Damanhour se sont parfaitement conduits.

Ils sont prêts et veulent bien payer l'imposition extraordinaire frappée sur leur ville par le général Murat. Ils demandent seulement un sursis pour le bled, orge et fèves, jusqu'à la récolte ; j'ai bien paru extraordinairement éloigné de cela.

Mais je pense que quand on aura fait partir trois ou quatre fortes caravanes, on sera obligé d'en venir là. Ils auront alors payé 50 chameaux, 12 chevaux, 50 bœufs, 126 moutons (ce qui acquitte une imposition pour cet objet) et ils auront donné un tiers acompte sur l'orge et les fèves, et un dixième sur le bled et la charge d'environ cent chameaux de paille.

D'après la visite domiciliaire que j'ai faite 2 jours avant mon départ, j'ai cru apercevoir qu'effectivement il était impossible d'exiger de suite tout le bled, l'orge et les fèves, et que comme ils demandent nous serions obligés d'attendre la récolte. Ils viennent d'ensemencer toutes les terres. Il leur faut pour vivre la fin de l'an au surplus. Je vais à Damanhour. J'examinerai cela encore de très près. Je vous en écrirai et vous me donnerez vos ordres. Je vous dirai seulement, Général, que contre mon attente, ils se conduisent bien.

D'après ce travail que j'ai encore à faire vous voyez, Général, que les deux bataillons me sont nécessaires. Veuillez, je vous prie, me les accorder.

Entier dévouement
Leturcq

Nota

Environ la moitié du miri encore à faire rentrer, les deux tiers des chevaux et cette contribution extraordinaire de Damanhour qui me retardent infiniment pour terminer la rentrée des chevaux et du miri. Il est impossible que je puisse tout faire à la fois. Depuis 15 jours, je travaille le jour et la nuit, j'en suis même un peu indisposé mais j'espère que cela ne sera rien.

Leturcq

- 1798 Décembre 18 - 28 Frimaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Le général Murat s'est rendu au Caire sans passer par le delta. - Attend l'arrivée des deux bataillons de la 4e légère pour exécuter les ordres relatifs au 2e bataillon de la 69e au détachement de la 25e et continuer l'approvisionnement d'Alexandrie par Damanhour si cela se peut avant la récolte .- Le bruit en court que le général en chef est parti pour une expédition secrète.

N° 271

Rahmanier le 28 frimaire an 7 Républicain à 8 heures
18 décembre 1798

Leturcq adjudant Général commandant la province de Bahiré
Au Général de division Menou

J'attends, mon Général, l'arrivée des deux bataillons de la 4e légère et les deux pièces de 3 pour exécuter le mouvement que vous me prescrivez par votre lettre du 25 à l'égard du 2e bataillon de la 69e, de la pièce de huit, des chevaux d'artillerie, et des 250 hommes de la 25e, rien de tout ceci n'est encore arrivé à Rahmanier, l'heure où je vous écris.

Le général Murat est maintenant au Caire avec deux bataillons de la 69e. Il n'a pas passé par le delta, d'après les renseignements que j'ai pu prendre ; j'ai cru inutile de lui faire passer la lettre que vous lui adressez, en ce qu'il n'est plus dans la province de Bahiré.

Aussitôt que je serai installé à Damanhour, je continuerai les caravanes si les moyens de Damanhour le permettent avant la récolte. Ne pouvant engager dans ce moment le 2e bataillon de la 69e dans de longs détachements, devant partir incessamment pour une destination opposée. En conséquence, le mouvement de ces troupes n'étant pas encore effectué, j'ai suspendu mon travail pour quelques jours, c'est-à-dire jusqu'à l'arrivée des deux bataillons de la 4e, époque à laquelle je me propose de donner une grande activité à mes opérations.

Dites-moi je vous prie, Général, si le général en chef est parti pour une expédition secrète comme le bruit en court ici. Je n'ose pas ajouter foi à ces propos, n'ayant eu aucune nouvelle officielle de ce voyage.

Je joins ici, mon Général, mes états de dépenses extraordinaires et traitement de mon drogueman, pour les mois brumaire et frimaire an 7. Veuillez, je vous prie, les viser afin que je puisse en toucher le remboursement. Je pense qu'il est nécessaire de les faire ordonnancer par l'ordonnateur Daure, faites-moi le plaisir de me les renvoyer par la prochaine diligence. J'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus inviolable et le respect le plus profond

Votre dévoué subordonné
Leturcq

- 1798 Décembre 18 - 28 Frimaire An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Rahmanieh) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Le citoyen Dalmas, agent français de sa province, n'a jamais rien perçu sur le miri. - Les fonds qu'il a eu à sa disposition pour payer les boulangers, les meuniers, les bouchers, les janissaires et la location des barques provenaient d'un emprunt personnel fait par l'adjudant général Leturcq au cheik de Rahmanieh. - Il le menace de toute sa colère, le citoyen Bonty, payeur à Rosette, l'auteur de cette fausse information.- Le miri se perçoit.

N° 138

N° 469

Rahmanier le 28 frimaire an 7 Républicain
18 décembre 1798

Leturcq adjudant Général commandant la province de Bahiré
Au Général de division Menou

Je ne sais, Général, qui a dit que l'agent français Dalmas avait touché des fonds, revenus de la province et acompte sur le miri. Celui-là est très mal instruit. Ce mensonge a été jusqu'au Caire chez l'administrateur général Poussielgue et le payeur général. Je ne puis soupçonner autre que le payeur de votre province. Vous me croirez sans doute, Général, eh bien l'agent français n'a jamais touché un sol, provenant du miri et autres revenus. Je sais trop faire exécuter les ordres du général en chef et les vôtres pour souffrir un semblable abus ; en outre je connais mes devoirs ; dans aucun cas, Dalmas, agent français, n'y a jamais pensé. Il se renferme dans les bornes de son service et voilà tout.

Vers la fin de brumaire, époque à laquelle les boulangers, meuniers, bouchers et barquerolliers refusaient le service, j'ai avancé 2000 médins que m'avait donnés le cheik-el-beled d'ici à titre de prêt et non sur le miri. J'ai remis cette somme au citoyen Dalmas pour en faire l'emploi d'après mes ordres d'alors. Je n'avais ni copthe, ni payeur. Cela n'a pas empêché le cheik-el-beled de Ramanier de compter hier matin les 1000 pataques, somme à laquelle il est imposé par l'intendant général pour le miri, et sans qu'il soit question de déduire les 2000 médins. C'est moi qui suis débiteur envers lui, de cette somme que je m'oblige lui faire rembourser incessamment par les chefs d'administration lorsqu'ils recevront des fonds et que les revenus des kiachefs rentreront, les dits 2000 médins ayant aussi servi à payer les janissaires.

Vous voyez, Général, qu'il n'est pas question de miri dans ceci. Il m'est bien permis d'emprunter à qui bon me semble et de me servir de qui me plaît, pour l'emploi de mes fonds.

Le miri rentre parfaitement dans la province. Chaque village paye la somme à laquelle il est imposé, entre les mains du copthe et ce dernier verse les fonds dans celles du payeur de la province. Ce travail se fait sans l'inspection de l'agent français et du commandant de la province, en exécution des ordres du général en chef.

De semblables propos n'ont pu être faits que par le payeur de Rosette qui a écrit ces mensonges, j'en ai la certitude. Que cela ne lui arrive plus, car je vous demanderai la permission d'aller à Rosette pour lui tirer les oreilles et lui donner une vive correction à ma manière qui sûrement lui ôtera l'envie de se mêler d'affaires qui ne doivent nullement le regarder. Je pense qu'il ne me connaît pas. Il a tort de s'occuper d'affaires dans lesquelles je suis pour quelques choses.

Obligez-moi de lui communiquer cette lettre pour lui faire connaître la vérité et lui faire voir de quelle manière je le traiterais si j'étais sur les lieux.

Pardonnez-moi si je vous étourdis d'aussi légères choses, c'est qu'en vérité cela me fait de la peine. Je connais mes devoirs et je ne veux pas que ceux qui ne doivent pas s'en mêler, s'occupent de faire des pots pourris.

Respect et dévouement
Leturcq

- 1798 Décembre 21 – 1er Nivôse An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Départ du 2e bataillon de la 69e ½ brigade pour Le Caire, par le Delta, avec une pièce de 8, un caisson et 15 chevaux de réquisition pour l'artillerie. - Arrivée de deux bataillons de la 4e légère. Ce sont de moins bons hommes et avec une seule pièce de 3. Il réclame la seconde pièce. - S'est établi le matin à Damanhour, y a été bien reçu. Sur constat des cheiks et des habitants, a nommé un commandant de plus. - Fait donner des fonds au citoyen Picault (Picot), officier du génie, pour la continuation des travaux sur Rahmanieh. - L'état des villages de la province est sans compte. - Soupçonne également d'inexactitude les états de répartition du miri. - L'agent Dalmas est allé au Caire pour rétablir sa santé.

Armée d'orient
N° 146

N° 280

Damanhour le 1er nivôse an 7 Républicain
21 décembre 1798

Leturcq adjudant Général commandant la province de Bahiré
Au Général divisionnaire Menou,
commandant les provinces d'Alexandrie, de Rosette et Bahiré réunies

Mon Général,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que conformément à vos ordres, j'ai fait partir le 2eme bataillon de la 69e ½ brigade, une pièce de 8 et son caisson avec quinze juments destinées pour l'artillerie, provenant de la province de Bahiré. Ce bataillon passe dans le delta en longeant le Nil jusqu'au Caire, lieu de sa destination. Je n'ai pas encore vu arriver à Rahmanier le détachement de la 25e que vous m'annoncez dans votre avant-dernière lettre et qui devait se rendre à Menouf avec ce bataillon.

Les deux bataillons de la 4e légère, une pièce de 3 et son caisson, sont arrivés hier d'Alexandrie. J'ignore la cause pour laquelle on n'a pas envoyé la seconde pièce de 3, elle me serait d'une grande utilité en raison des courses fréquentes que je fais dans cette province.

En conséquence de l'ordre du général en chef du 19 de ce mois qui fixe le chef-lieu de la province de Bahiré à Damanhour, je suis arrivé ce matin ici avec les 2 bataillons de la 4eme et la pièce de 3, en laissant à Rahmanier le citoyen Millet, capitaine de la dite demi-brigade, commandant de race, avec des instructions et les troupes nécessaires pour tenir garnison dans la redoute.

J'ai été parfaitement reçu à Damanhour, les quatre chefs que j'ai nommés lors de mon dernier voyage, me paraissent bons, ils se conduisent bien et les habitants sont fort tranquilles. J'espère qu'ils continueront. Je n'ai pas oublié ce que vous me dites dans une de vos lettres. Je suis toujours sur mes gardes. Ayant la plus grande surveillance et mes troupes réunies, le service se fait bien ici. J'ai nommé aussi un commandant de place à Damanhour qui s'occupe sur les détails. Je suis fort content, il y met de l'intelligence.

Veillez, je vous prie, Général, donner vos ordres au général Marmont afin qu'il me fasse passer de suite la pièce de 3 qui me manque. Elle m'est absolument nécessaire pour mon travail, ainsi qu'environ 60 hommes de deux bataillons que j'ai ici, qu'on a retenu à Alexandrie en disant qu'ils viendraient avec le chef de bataillon Delzons. Je vous observe, Général, que les 2 bataillons de cette demi-brigade ne forment pas 600 hommes, que j'ai laissé 200 hommes à Rahmanier. Jugez de ma situation, j'ai assez d'hommes mais je le répète encore, mon Général, j'ai besoin de la seconde pièce de 3 restée à Alexandrie ou Aboukir ou une autre pièce d'artillerie.

Le citoyen Picaut (Picot), officier du génie, manque depuis trois jours de fonds. J'en ai parlé au

payeur qui est prêt à lui en donner, à son retour de Damanhour à Rahmanier. Il emportera avec lui ceux qui lui sont nécessaires. Il lui écrit aujourd'hui en conséquence. J'attends le citoyen Picaut (*Picot*) et d'accord avec lui, j'examinerai avec soin Damanhour et ses environs sous les rapports de fortifications ainsi que vous le désirez. J'ai déjà parcouru ses environs deux fois incessamment. Je serai à même de vous donner des détails les plus circonstanciés.

J'ai reçu avec votre lettre du 29, l'état certifié des villages de ma province, le même m'est parvenu du Caire il y a six semaines, mais il ne me donne pas le nom de tous les villages de ma province, qu'on me diminue tous les jours. J'espère que cet état général m'arrivera incessamment du Caire. Dans le cas où vous ne l'auriez pas, je vous en enverrai le double.

J'ai, comme vous, mon Général, eu de grands soupçons sur l'inexactitude des états de répartition du miri, et autres revenus devant appartenir à la République. J'ai déjà pris quelques renseignements à ce sujet. Aussitôt qu'ils seront complets, je vous en donnerai les détails les plus exacts. Vous pouvez compter sur moi comme sur vous-même. Je suis l'ami, le zélé et loyal serviteur de la République. Je vous rends compte que le citoyen Dalmas, agent français, étant très malade s'est rendu au Caire pour quelques jours afin d'y rétablir sa santé.

Respect et entier dévouement
Leturcq

- 1798 Décembre 25 – 5 Nivôse An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- S'assurera si les individus de Bennbah qui entretiennent des intelligences avec Mourad bey n'en entretiennent pas sans imprudence. - Des fonds destinés au service du Bahiré sont payables à Alexandrie où il n'y en a point. - Il avance 1500 Francs pour assurer le service des substances en attendant que cette erreur soit réparée. - Se charge du recouvrement des 20 000 médins qu'il a déjà avancés. - Deux villages de sa province, Serombey et Héloniah, ont reçu, à tort, de l'intendant de celle de Rosette l'ordre de ne pas payer leurs contributions dans le Bahiré. - Causes du retard du dernier courrier de subsistances envoyé de Damanhour à Alexandrie. Il a en fait préparer un et en prépare un autre.

N° 152

N° 19

Damanhour le 5 nivôse an 7
25 décembre 1798

L'adjudant Général Leturcq commandant la province de Bahiré
Au Général divisionnaire Menou,

J'ai reçu, mon Général, la lettre à l'adresse du général Fugières (1) insérée dans la vôtre du 1er de ce mois ; je la lui ai fait passer de suite après en avoir pris lecture. Je prendrai des renseignements sur le village de Bennsta et m'assurerai si les trois individus en question n'ont pas quelque correspondance dans ma province.

Il est vrai que le commissaire ordonnateur a fait passer au garde-magasin une ordonnance de 5000 payable sur Alexandrie, point de doute que c'est une erreur, puisqu'Alexandrie vient puiser dans la caisse de ma province dont le payeur ne peut solder que cette erreur ne soit levée. En conséquence le service souffre toujours surtout dans un moment où il est doublé en raison du nouvel établissement de Damanhour et des caravanes sur Alexandrie. Impatient de voir toujours les administrateurs hors d'état de faire aller le service, n'ayant pas de fonds, et jaloux d'exécuter avec précision les ordres qui me sont donnés, j'ai prêté 1500 qui ont à peine payé la moitié de ce qu'on devait à Rahmanié aux meuniers, bouchers, boulangers etc.

L'agent des transports est sans fonds depuis 3 mois. Il me semble qu'on se plaît à oublier l'établissement de Damanhour quant à l'argent, mais on ne l'oublie pas pour le service, vous pensez, mon Général, que sans fonds, il est impossible de le bien faire aller. J'ai écrit en conséquence à l'ordonnateur en chef et au payeur général. J'espère qu'incessamment on nous mettra à même de former notre nouvel établissement, de pouvoir faire marcher les caravanes d'Alexandrie, enfin de faire aller le service de la province de Bahiré autant bien qu'il me sera possible.

Quant aux 20 000 médins que j'ai empruntés pour la même cause, je ferai rentrer ces fonds des mains des chefs d'administration afin de pouvoir les rendre à celui qui me les a prêtés.

Je vous remercie infiniment de votre bonne volonté pour moi. J'ai reçu, mon Général, mes frais de table et appointements de brumaire ce qui m'a mis dans le cas de faire une avance de 1500 aux administrations, comme je vous le remarque précédemment.

J'ai reçu mes états visés. Je vous remercie de la célérité que vous avez mise à me les renvoyer. J'entends par revenus des kiachefs, la portion des impositions territoriales qui leur était affectée pour la guerre.

(1) Jean Urbain FUGIÈRE (Valence 8-2-1752 - Avignon 17-12-1813) général de brigade le 23 mars 1798, commandant la province de Gharbié, dans le delta entre Rosette et Damiette, depuis le 3 août 1798. Il commandera les provinces de Gharbié et de Mansourah le 30 janvier 1799 et perdra un bras à Aboukir.

L'intendant général doit donner des assignations destinées au paiement du Divan et de la compagnie des janissaires par l'ordre du jour en date du 29 fructidor article 4.

Je m'occupe sérieusement à tâcher de découvrir si on n'a pas fait d'omissions volontaires sur les états de répartition de miri et sur les autres revenus. Il y a fort longtemps que j'y travaille et que j'ai pris une mesure d'après laquelle je dois inmanquablement reconnaître la vérité. J'ai déjà pris plusieurs notes à ce sujet. Incessamment je vous rendrai des comptes circonstanciés et clairs ainsi que pour les ouvrages qu'il serait nécessaire de faire à Damanhour.

Je ne sais pourquoi l'intendant copte de votre province a écrit aux chefs de Sourombey (1) de ne pas payer le miri que doit ce village conjointement avec Héloulié, à l'intendant copte de sa province de Bahiré. J'ai été fort surpris de cette lettre, et suis persuadé que ce n'est pas en suite de votre ordre qu'on a écrit. Sourombey et Héloulié sont portés sur l'état du miri de ma province pour 5 542 pataques et en a déjà payé la moitié.

S'il y a eu une distance de 10 jours de la dernière caravane arrivée le 25 frimaire à Alexandrie et celle qui part ce soir pour cette place, c'est que j'attendais de jour à l'autre l'arrivée des deux bataillons de la 4ème légère qui m'étaient annoncés depuis longtemps et qui ne sont arrivés que le 1er nivôse. Le départ du 2e bataillon de la 69ème, mon déplacement de Rahmanié à Damanhour, enfin le travail suivi que j'ai à faire pour la rentrée des chevaux et du miri vivement reconnu par le général en chef ainsi que par vous, a aussi contribué à ce retard.

Jetez un coup d'œil, Général sur le service que je fais avec deux bataillons qui ne forment au total que 600 hommes dont 200 à Rahmanier et 400 à Damanhour sur lesquels je fournis le détachement pour les caravanes d'Alexandrie et une petite colonne de 150 hommes qui de temps à autre parcourt la province pour faire payer aux villages les chevaux et le miri qu'ils doivent et qu'ils ne payeraient pas sans cette mesure, quoique la colonne du général Murat ait fait beaucoup de bien en passant dans ma province ; je reste donc très souvent avec 180 hommes ou 200 hommes à Damanhour, il me semble que ce n'est pas trop ; je vous réitère donc ma prière pour que vous ayez la bonté de donner des ordres au général Marmont afin de m'envoyer la 2e pièce de 3 qu'il m'a gardée, et le chef de brigade de ce corps.

Malgré toutes ces observations, je suis très flatté de vous rendre compte qu'il est impossible de se mieux conduire que le fait Damanhour et ses chefs. Je n'ai qu'à me louer d'eux. J'aime à croire qu'ils continueront. Je fais partir ce soir une caravane d'environ 40 chameaux et autant d'ânes chargés par préférence d'orge, fèves et paille ainsi que paraît le désirer le général Marmont par deux de ses lettres.

Je donne des ordres et prends des mesures afin de faire partir une seconde caravane la plus forte qu'il me sera possible d'après les moyens de transport, le 8 prochain mais il est absolument nécessaire que le général Marmont envoie prendre ces caravanes à Kelioun, moitié chemin d'Alexandrie, ainsi que nous en étions convenus. Il me fait entrevoir qu'il est surchargé de service et qu'il serait bon que mes escortes aillent jusqu'à Alexandrie ; cela m'est impossible et me forcerait de négliger le service de ma province ou de suspendre les caravanes ; veuillez je vous prie, Général, lui écrire en conséquence.

Vous me flattez beaucoup, Général, lorsque vous me dites que vous vous en rapportez à mes soins ; je vous proteste qu'effectivement j'y en apporte beaucoup et toute l'activité dont je puis être susceptible mais qu'en raison du peu de troupes que j'ai à ma disposition, j'éprouve de grandes difficultés par le désir que j'ai de remplir avec précision vos ordres et toute les différentes parties de service qui se trouvent maintenant à faire dans le commandement de cette province.

J'ai l'honneur d'être avec respect

Votre tout entier dévoué
Leturcq

(1) Actuel Surunbay sur le bras occidental du Nil à 14 km au Nord de Rhamanieh.

- 1798 Décembre 27 – 7 Nivôse An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *A, en conformité de ses ordres, défendu de ne rien exiger des divers villages qui y sont désignés. - Se plaint de nouveau du démembrement et de l'épuisement de sa province. - Elle est tranquille. - Damanhour a expédié une forte caravane de subsistances à Alexandrie et on en prépare une seconde ; mais ce sera la dernière : il ne reste plus aux habitants que ce qui leur est indispensable pour vivre jusqu'à la récolte. - Il fait partir une colonne mobile pour la levée des chevaux et des contributions.*

Armée d'Orient
N° 158

N° 228

Damanhour le 7 nivôse an 7
27 décembre 1798

Leturcq Adjudant Général commandant la province de Bahiré
Au Général divisionnaire Menou,

Mon Général,

Aussitôt l'expédition de l'ordre précis que vous avez donné aux chefs de Sourombey (1) etc. , j'ai défendu à l'intendant copte de la province de ne rien exiger de ces villages. Si j'avais eu plus tôt vos intentions à ce sujet, je n'eusse pas écrit à ces villages la lettre adressée aux chefs sous l'adresse du 4 de ce mois.

Mais je ne vous tairai pas, Général, que je vois avec peine un démembrement semblable dans la province de Bahiré, province de laquelle on exige de l'argent et des denrées de toute nature, au préjudice des troupes de la garnison (sous le rapport argent) et de laquelle on soustrait les meilleurs villages, ceux qui produisent le plus, surtout Sourombey, Somocrat, Sanabadi,(1) Vardan, Terrané (2) et dépendances portés sur l'état de répartition du miri sans en avoir été prévenu officiellement. Car, par une de vos lettres, vous ne me parlez que de Somocrat seulement. Ainsi que je vous l'ai dit dans une de mes lettres, bientôt je serai réduit à commander le désert.

Veillez, je vous prie, Général, demander à l'administrateur général Poussielgue ou à l'intendant général de l'Égypte la nomenclature des villages qui doivent composer les provinces de Rosette, Bahiré et Gizet afin qu'on sache définitivement à quoi s'en tenir.

Ma province est fort tranquille, particulièrement Damanhour.

J'ai fait partir une caravane de chameaux et ânes chargés d'orge, fèves et paille pour Alexandrie. Je m'occupe et fais travailler pour une seconde, plus forte qui partira la nuit du 8 au 9. J'espère que le général Marmont ne se plaindra plus mais il est impossible de continuer. J'ai fait la visite des magasins des habitants, maison par maison. Il ne leur en reste en vérité tout au plus ce qu'il leur est nécessaire pour leur subsistance jusqu'à la récolte. En conséquence, il est indispensable d'attendre jusqu'à la récolte. Veillez, mon Général, me dire vos intentions. Je vous peins ici le tableau de la vérité. Je désirerais pouvoir faire partir une caravane par jour. Il est bien facile au général Marmont de demander et il est juste qu'il le fasse, vu le besoin de sa place. Mais il est impossible d'envoyer ce qu'on n'a pas.

Croyez, mon général, et soyez convaincu du zèle et de l'activité que j'ai toujours mis et que je mettrai toujours à exécuter à la lettre vos ordres.

J'ai fait remettre hier des fonds au citoyen Picot, officier du génie. Il peut en conséquence continuer ses travaux de Ramanier.

J'ai envoyé au général Fugière la lettre à son adresse. Je vous joins sous ce pli celle qui accuse sa réception.

J'envoie demain une petite colonne dans ma province pour terminer la rentrée des chevaux et du miri.

L'absence de l'agent français nécessite un retard pour le droit d'enregistrement mais comme j'espère que son retour sera prochain, je veux attendre quelques jours.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect

Votre tout entier dévoué
Leturcq

- (1) Actuels Surunbay, Sumukhrat et Sanayadah au Nord de Rhamanieh, à respectivement 14 km, 6,3 km et 20 km.
- (2) Actuels Wardan et At Tarranah au Sud de Rahmanieh respectivement à 107 Km et 86 Km. Ces villages sont aussi respectivement à 58 Km et 78 Km au Nord-Ouest du Caire.

- 1798 Décembre 31 – 11 Nivôse An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Accord en la mission du shérif Gariani dans le Bahireh pour l'approvisionnement d'Alexandrie. - Convoi de subsistances et de fourrage prêt à partir pour cette ville. - Les gardes-magasins d'Alexandrie constatent et rapportent toujours des pertes. - La caisse du Bahireh obérée par les nombreuses traites du payeur général est hors d'état de rembourser à celle de Rosette ce qu'elle a reçu des contributions de Sorombey. - L'administration ne connaît qu'imparfaitement la délimitation des provinces.*

Armée d'Orient

Division

N° 164

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

N° 43

À Damanhour le 11 Nivôse an 7 de la République française, une et indivisible
31 décembre 1798

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général
Au Général Menou,

J'ai reçu, mon général, par votre lettre du 7 nivôse, copie de la nomination de Gariany chérif d'Alexandrie. Je ne puis qu'approuver cette mesure, surtout étant ordonné par vous et tendant à alimenter la place d'Alexandrie qui en a le plus grand besoin. Ce chérif peut s'adresser à moi, je lui donnerai toute la latitude des pouvoirs qui lui sont nécessaires pour le bien de la chose publique. Étant connu et recommandé par vous et le général Marmont, cela suffit pour que j'ai en lui toute confiance ; je désire qu'il arrive le plus tôt possible.

Je n'ai pas encore reçu la seconde pièce de 3, attachée à la 4ème légère, mais les 60 hommes sont arrivés sans le chef de brigade.

Comme la pièce de 8 qui était à Rahmanier est partie, d'après vos ordres, avec le 2ème bataillon de la 69ème pour Le Caire en passant par le delta, s'il était possible qu'elle soit remplacée par une autre afin de la laisser à Rahmanier, attendu qu'en raison du service que j'ai à faire à Damanhour, je suis obligé de ne laisser à Rahmanier que 150 hommes. On ferait au besoin remonter cette pièce du Caire quand vous le jugeriez à propos ou quand le général en chef en donnera l'ordre.

Avec votre lettre du 9 de ce mois, j'ai reçu l'état du miri touché sur les villages de Sourombey et Elludi, tant par Rahmanier que par Rosette, ainsi que les noms des villages qui désignent la démarcation des deux provinces.

Il suffit que vous dictiez la marche que je dois tenir à cet égard pour que je m'y conforme mais soyez convaincu, Général, que vous ne m'avez pas encore donné d'ordre à ce sujet. Ce malentendu vient du Caire, en ce que l'administration ne connaît pas parfaitement la démarcation des provinces. Il me semble que si le payeur général en était instruit, il ne tirerait pas à chaque instant des ordonnances à acquitter par le payeur de cette province.

Je vous joins ici la situation de sa caisse arrêtée le 10 nivôse par laquelle vous verrez que les fonds qu'il a touchés sont employés et qu'en conséquence, il lui est impossible de verser pour le moment dans la caisse du payeur de votre province, ce qu'il a touché provenant de Sourombey et dépendances. Je vous observe de plus, mon Général, que ce qui reste à toucher du miri suffira à peine pour faire aller les travaux de la redoute de Rahmanier, et payer la garnison afin de la mettre au courant de l'armée.

Du reste, j'attends vos ordres afin de m'y conformer.

Il part demain une forte caravane de chameaux et assez chargés de bled, orge, fèves, paille et des moutons. Le général Marmont ne dira plus qu'on l'oublie.

J'attends les reçus d'Alexandrie afin de vous envoyer un état exact par ardeba de ce que j'ai fait passer à cette place depuis un mois. Les gardes-magasins font souvent des procès-verbaux de perte, de façon que nous ne sommes pas d'accord ici sur les procès-verbaux de départ et ceux de réception ; on a beau prendre des mesures, il y a toujours du déchet.

J'ai mon adjoint avec un détachement, qui parcourt la province afin de terminer la rentrée du miri et des chevaux.

Persuadez-vous, Général, que je ne néglige pas le service de cette province et que je ne diminue en rien l'activité que j'ai mise lors de mon arrivée à Rahmanier.

Respect et dévouement
Leturcq

50

- 1799 Janvier 3 – 14 Nivôse An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Le général de brigade Lanusse lui demande les causes du retard du détachement de la 25e ½ brigade qui doit se rendre à Menouf.

Armée d'Orient

Division

N° 167

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

N° 295

À Damanhour le 14 Nivôse an 7 de la République française, une et indivisible
3 janvier 1799

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général, commandant la province de Bahiré
Au Général divisionnaire Menou,

Le général de brigade Lanusse, commandant la province de Menouf, me charge de vous prier, mon Général, d'avoir la bonté de lui dire les causes qui vous déterminent à garder le détachement de la 25e ½ brigade qui lui est annoncé par l'ordre du général Berthier, que je lui est fait passer au suite de votre ordre par le chef du 2e bataillon de la 69e lors de sa marche sur Le Caire par le delta.

Salut et respect

Leturcq

51

- 1799 Janvier 9 – 20 Nivôse An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Le commissaire des guerres Villard est traduit au conseil de guerre. - Sorombey ne se trouve compter ni dans la province de Rosette, ni dans celle de Bahiré. - La levée du miri, des contributions et des chevaux s'opère. - Donne souvent la chasse aux Arabes qui infestent la province.*

Armée d'Orient

Division

N° 177

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

N° 93

À Damanhour le 20 Nivôse an 7 de la République française, une et indivisible
9 janvier 1799

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général, commandant la province de Bahiré
Au Général divisionnaire Menou,

Conformément aux ordres que vous m'avez fait passer par votre chef d'état-major, mon Général, j'ai fait traduire au conseil de guerre de votre division à Alexandrie, le commissaire des guerres Villard. Je n'ai pas encore reçu la 2^e pièce de 3 qui m'est annoncée depuis longtemps.

L'administrateur général des finances Poussielgue me donne avis que Sourombey (1) n'est ni sur la nomenclature des villages composant la province de Rosette, et Bahiré.

J'ai pris toutes les mesures strictes de rigueur que vous m'ordonnez par votre lettre du 14 nivôse, relatives au terrible fléau de la peste ; rien ne s'est encore manifesté ici.

Les contributions de miri, chevaux et denrées de toute nature rentrent assez facilement. Mon adjoint qui est en tournée avec un détachement dans la province, m'a envoyé hier douze chevaux, vingt bœufs et cent moutons avec environ 1 200 pataques de miri. Sous trois jours, je ferai partir pour Boulac les chevaux propres à la cavalerie.

Damanhour est fort tranquille mais nous avons toujours quelques Bédouins qui parcourent la province, et auxquels nous faisons vivement la chasse. Mais cela n'empêche pas mes opérations. Je vous souhaite une parfaite santé, mon Général, et suis avec un profond respect

Votre très dévoué
Leturcq

(1) L'actuel Surunbay à 14 km au Nord de Rhamanieh fait toujours partie de la province de Bahiré (Gouvernorat d'El Beheira).

52

- 1799 Janvier 10 – 21 Nivôse An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Apprend qu'il est mis sous les ordres directs du commandant d'Alexandrie. - Y envoie des subsistances. - A pris toutes les mesures nécessaires pour garantir Damanhour et Rahmanieh de la peste.*

Armée d'Orient

Division

N° 179

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

N° 95

À Damanhour le 21 Nivôse an 7 de la République française, une et indivisible
10 janvier 1799

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général, commandant la province de Bahiré
Au Général divisionnaire Menou,

L'intention du général en chef, mon Général, était que l'officier général commandant la province de Damanhour soit sous les ordres directs du général commandant à Alexandrie. Je vous prévien que j'ai reçu l'ordre de me conformer à cette disposition ainsi que de rendre compte de mes opérations au général Marmont. Je mettrai tout le zèle et l'activité que vous me connaissez pour remplir les volontés du général commandant à Alexandrie ainsi que de continuer comme à l'ordinaire à vous rendre des comptes précis et détaillés de ce que je fais, et de tout ce qui se passe dans la province de Bahiré.

J'ai pris toutes les mesures et les précautions à Damanhour et Rahmanier pour éviter la propagation de ce terrible fléau ainsi que vous le prescrivez par votre lettre du 18. Soyez persuadé que je n'aurai point d'indulgence pour les contrevenants aux ordres que j'ai réitéré à cet effet.

Les contributions rentrent à force. Je fais partir cette nuit une caravane chargée de bled, orge, paille etc. et des bœufs pour Alexandrie.

Respect et dévouement
Leturcq

- 1799 Janvier 12 – 23 Nivôse An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Annonce que Selim Kiachef est à un camp d'Arabes Bédouins à Elbouta, à 12 heures de Damanhour. - Pense qu'il n'a pas encore communiqué avec les Anglais et qu'il cherche à leur faire passer des subsistances. Il le fait observer et tâchera de le surprendre. - Rahmanieh et Damanhour demandent la permission de monter l'un avec une compagnie de 24, l'autre de 30 janissaires pour défendre leur bétail contre les Arabes. - Il propose de les y autoriser. Ces compagnies lui seront utiles et soulageront les troupes. - Chevaux de remonte prêts à partir pour Le Caire.*

Armée d'Orient

Division

N° 184

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

N° 311

À Damanhour le 23 Nivôse an 7 de la République française, une et indivisible
12 janvier 1799

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général, commandant la province de Bahiré
Au Général divisionnaire Menou, commandant à Rosette

Je vous rends compte, mon Général, que Selim Kiachef du Murad Bey, cinq Mamelouks et quinze Bédouins, d'après l'avis que m'en donne le général Lanusse et les renseignements que j'ai pris par moi-même, ont passé à Tenta province de Garbié, où ils ont stationné quelques jours, qu'ensuite ils ont passé dans la province de Menouf et celle de Bahiré. J'ai mis des espions à leurs trousses ; il est constant qu'ils sont maintenant au camp des Bédouins à Elbouta à 4 heures d'Abouchouf et 12 de Damanhour. Je crois qu'ils n'ont pas communiqué avec les Anglais comme ils en ont le projet, je vous en avise sur le champ, afin que vous puissiez prendre de votre côté des mesures.

Quant à moi, je les fais suivre et s'ils s'écartent pour coucher dans quelques villages et que je sois assez heureux pour être bien servi, je ferai en sorte de mettre la main dessus ; j'en ai instruit le général Marmont, je mets toute diligence à cette affaire, je la crois d'importance.

En ce que je présume que ce Selim Kiachef veut faire passer du bled aux Anglais, d'après les rapports qui m'ont été faits, ils ont 3000 chameaux au camp des Bédouins destinés pour cela.

Je vous demande votre approbation pour vingt-quatre janissaires que le village de Rahmanier veut monter à ses frais pour le service de la province et la garde des propriétés de ce village. Je leur ai permis, n'y voyant pas d'inconvénient.

Ce qui les a déterminés à cela, c'est que le 21, dix Bédouins se sont présentés devant Rahmanier et malgré l'activité des gardes qui ont tué un Bédouin duquel on a eu le fusil, ces Bédouins ont pris 9 à 10 bœufs, les soldats ne pouvant aller aussi vite qu'eux.

Damanhour me demande l'autorisation pour trente hommes destinés pour le même objet, quoique depuis que je suis dans ce pays, les Bédouins aient fait tous leurs efforts pour piller des bœufs sans pouvoir parvenir à en prendre un.

Veillez me donner votre permission si comme moi, vous n'y trouvez pas d'inconvénient, en ne permettant qu'à Rahmanier et Damanhour, attendu que je prendrai des soins pour qu'elles soient composées d'honnêtes habitants du pays, dévoués aux Français. Cette mesure me rendra de grands services pour faire la chasse aux Bédouins et pour le service de ma province qui fatigue beaucoup mes troupes. Vous sentez comme moi, Général, que la cavalerie est absolument nécessaire dans ce pays.

Veillez je vous prie, mon Général, m'envoyer la seconde pièce de 3. Elle n'est point encore arrivée. J'en ai le plus grand besoin.

Je fais partir demain, huit chevaux de selle assez beaux pour Le Caire. J'espère qu'on en sera satisfait.

Je vous salue très respectueusement

Leturcq

54

- 1799 Janvier 13 – 24 Nivôse An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Demande des renseignements sur le solde des janissaires. - Il a jusqu'à présent payé de ses fonds ceux du Bahiré pour les conserver. - Cette province ne touche point de dromadaires. Elle est obligée d'en faire acheter pour en fournir. - Demande des conseils. - Son adjoint est en tournée pour accélérer la levée des contributions du miri et des chevaux. - Tout va bien.

Armée d'Orient

Division

N° 187

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

N° 118

À Damanhour le 24 Nivôse an 7 de la République française, une et indivisible
13 janvier 1799

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général, commandant la province de Bahiré
Au Général divisionnaire Menou,

Faites-moi le plaisir de me dire, mon Général, sur quels fonds vous faites payer votre compagnie de janissaires. Jusqu'à présent, j'ai payé de mes fonds celle de Damanhour ; cette compagnie ne voulant rien faire sans être payée conformément à l'ordre du général en chef. Comme j'en ai un indispensable besoin, je suis aux expédients pour la payer afin de la conserver.

J'éprouve de grandes difficultés pour satisfaire à l'ordre du jour du 21 nivôse par lequel la province de Bahiré doit fournir 15 dromadaires comme celle de Rosette 10. Il n'en existe pas un dans cette province d'après le rapport des membres du Divan qui en sont les chefs. Je leur ai conseillé de s'assembler afin de faire la somme nécessaire pour aller faire l'acquisition de 15 dromadaires où ils pourront les trouver. Il me semble qu'ils n'éprouveront pas de difficulté.

Donnez-moi, je vous en supplie, votre sage décision qui sera ma gouverne. La confiance que m'a donné l'expérience depuis que j'ai l'honneur d'être sous votre commandement, m'autorise à oser prendre cette liberté.

Je fais partir huit chevaux propres à la cavalerie pour Boulac.

Mon adjoint est en course et s'occupe à terminer la rentrée des contributions de toute nature, particulièrement celle du miri et des chevaux. Tout va bien dans la province et à Damanhour.

Respect et dévouement
Leturcq

- 1799 Janvier 14 – 25 Nivôse An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *A la certitude que Selim Kiachef est au camp des Arabes d'El- Bouta à 12 lieues de Damanhour. - Demande une seconde pièce d'artillerie qui a été promise et qui lui est indispensable.*

Armée d'Orient

Division

N° 188

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

N° 315

À Damanhour le 25 Nivôse an 7 de la République française, une et indivisible
14 janvier 1799

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général, commandant la province de Bahiré
Au Général de division Menou,

Je suis instruit, mon Général, que par l'ordre du général en chef, en date du 18 nivôse, je dois être sous les ordres directs du général Marmont, ainsi que je vous en rends compte par ma lettre du 21. Je désire que la tournée que vous vous proposez faire ait lieu. Ce serait un bien grand plaisir pour moi de vous recevoir et de vous renouveler les assurances de mon respect.

Le général Lanusse me prévient que Selim Kiachef accompagné de cinq Mameloucks et 15 Bédouins cherchent partout un passage pour communiquer avec les Anglais. J'étais instruit d'avance de cette marche par mes espions et j'ai la certitude que depuis plus de huit jours, ce Selim Kiachef et sa suite, est au camp des Bédouins qui se trouve maintenant à Elbouta distant de 12 heures de Damanhour. J'ai instruit le général Marmont dès le 19 de cette affaire. De mon côté, je prends des mesures afin de pouvoir connaître sa marche et s'il est possible mettre la main dessus.

Il me paraît, mon Général, que je ne dois plus espérer la seconde pièce de 3 que je dois avoir ; elle me serait d'une grande utilité surtout lorsque je me trouve avoir un détachement en course qui emmène la seule que j'ai ici. Vous pensez que c'est bien peu de rester quelque fois à Damanhour avec 200 hommes sans artillerie.

Respect et inévitable attachement
Leturcq

56

- 1799 Janvier 20 – 1er Pluviôse An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Reçoit ordre du général en chef Bonaparte de tomber sur les Arabes qui inquiètent Rosette. - Deux de leurs camps se sont réunis, il y a quelques jours à deux journées de Damanhour. - Il est prêt à les aller attaquer mais il a peu de monde et il réclame sa pièce de 3, l'autre étant en tournée avec une colonne mobile. - Les contributions se payent mais il faut aller les chercher, les paysans étant retenus par la crainte des Bédouins.

Armée d'Orient

Division

N° 135

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

N° 6

À Damanhour le 1er Pluviôse an 7 de la République française, une et indivisible
20 janvier 1799

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général, commandant la province de Bahiré
Au Général de division Menou,

Je vous prévient, mon Général, que le général en chef me dit que les Arabes inquiètent les environs de Rosette et m'ordonne de tomber sur leur camp.

J'ignorais que ces Arabes inquiétassent les environs de Rosette en ce que tous les six ou huit jours, je fais partir pour Alexandrie une caravane escortée de 50 hommes. Depuis un mois, il en est parti six. Aucune d'elles n'a été attaquée.

Quoique les deux camps des Arabes soient réunis dans la nuit du 25 au 26 nivôse à Mariout à deux jours de Damanhour et une journée d'Alexandrie, je suis de ma personne prêt à les aller attaquer, mais, quand vous saurez que j'ai 160 hommes et ma pièce de 3 à trois jours de Damanhour du côté de Vardan à parcourir la province pour la rentrée des contributions desquelles le général en chef se plaint beaucoup, vous verrez qu'il est impossible de me passer de la seconde pièce de 3 que je vous réclame depuis un mois.

Le général en chef n'oublie pas de me dire que j'ai des hommes et des canons et qu'avec cela on peut beaucoup.

Veillez, je vous supplie, mon Général, donner des ordres précis afin qu'on m'envoie cette pièce de 3 ainsi qu'une pièce de huit pour rester stable à Damanhour.

Avec ces moyens, je puis répondre de tout le service que le général en chef exige de moi.

Je continue toujours d'alimenter Alexandrie. La rentrée des contributions va assez bien. Mais les Bédouins gênent beaucoup les habitants et je suis obligé d'aller d'un village à l'autre pour les faire payer. Ils n'apportent rien à Damanhour. Il faut aller le chercher.

Respect et dévouement

Leturcq

- 1799 Janvier 23 – 4 Pluviôse An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Avis qu'il vient de recevoir de l'état-major général l'ordre de se rendre au Caire avec le 2e bataillon de la 4e légère et les deux pièces de 3 du général Bon. - Il ne peut partir que le 25 janvier, ayant des détachements en tournée pour la levée des contributions. - Il ne restera pas assez de troupes pour la sûreté de Damanhour et de Rahmanieh. - Jamais le camp des Arabes n'a été si près de Ellowah qu'on le croit. Il a envoyé des espions pour savoir où il est.*

Armée d'Orient

Division

N° 198

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

N° 13

À Damanhour le 4 Pluviôse an 7 de la République française, une et indivisible
23 janvier 1799

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général, commandant la province de Bahiré
Au Général de division Menou,

J'ai l'honneur de vous prévenir, mon Général, qu'à l'instant je reçois l'ordre de l'état-major général de me rendre au Caire pour y être employé ; j'ai l'ordre d'amener avec moi le 2ème bataillon de la 4e légère avec les deux pièces de trois de la division du général Bon, qu'on croit être à Damanhour avec les canonnières et les attelages attachés à ces 2 bataillons.

Comme j'ai deux détachements fort éloignés dans la province occupés à percevoir les contributions, je suis obligé d'attendre leur retour ; je présume par conséquent ne pouvoir partir que le 9, attendu qu'il ne se trouve qu'une pièce de trois ici et que ce serait, il me semble, compromettre la sûreté de Damanhour et Rahmanier de l'emmener en ne laissant pour la défense de ces deux places que trois cents hommes sans artillerie. Veuillez, je vous prie me faire une réponse d'après laquelle j'agirai, elle me parviendrait ici, ne devant partir que le neuf.

C'est au chef de brigade de la 4e légère auquel je remets le commandement qui le conservera jusqu'à l'arrivée du chef de brigade Lefebvre (1) à la suite de la 9ème, il a ordre de partir de Mehal-el-Kebir (2) pour se rendre à Damanhour afin d'y prendre le commandement de cette province qui lui est destinée.

J'ai reçu votre lettre du 1er pluviôse. J'ai envoyé des espions afin de savoir au juste où se trouve le camp des Bédouins ; j'attends leur retour pour vous en rendre compte, j'ai la certitude que jamais le camp des Bédouins n'a été à trois lieues au Sud d'Elova.

Quant à la peste, les mesures les plus strictes sont prises.

Respect et dévouement
Leturcq

P. S. Dans 2 jours, je vous donnerai les détails que vous me demandez pour les fortifications de Damanhour.

(1) Simon LEFEBVRE (Épinal 18-11-1768 - Floing (Ardennes) 9-4-1822) chef de brigade de la 9e de ligne depuis le 31 mars 1796, il commandera la province de Bahiré en mai 1799, la 25e de ligne le 19 juin 1799, le fort de Rahmanieh en 1800 et sera nommé général de brigade par Menou le 29 mai 1801. Il sera confirmé le 14 décembre 1801, après son retour en France.

(2) Actuelle Al-Mahallah Al-Kubra à 83 Km à l'Est de Damanhour, dans la province de Garbié.

- 1799 Janvier 23 – 4 Pluviôse An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Rapport sur les ouvrages nécessaires à la conservation et à la défense de Damanhour.*

Province de Bahiré
Damanhour

Génie n° 137

Damanhour le 4 pluviôse an 7 républicain
23 janvier 1799

Au général de division Menou,

Pour bien résoudre la question faite relativement aux fortifications que l'on pourrait construire à Damanhour, il faudrait connaître le but qu'on se propose.

L'assiette de Damanhour est très élevée au-dessus de la plaine surtout du côté de l'Ouest où il n'existe aux environs aucune hauteur sur laquelle on put élever un fort ou une redoute qui dominât et battît sa ville. Pour parvenir à ce résultat, il faudrait un ouvrage très dispendieux.

Si on proposait seulement de mettre la garnison de cette place à l'abri de toute insulte de la part des habitants et des Bédouins, il suffirait de construire à l'Est de cette ville une redoute dans les dimensions moyennes. Cette redoute se trouverait séparée de la place par de larges marais où il y a de l'eau toute l'année et dans lesquels il serait facile d'en entretenir un plus grand volume, si on le jugeait à propos.

Outre que l'on obtiendrait l'avantage désiré, la garnison par sa position pourrait dans le temps protéger la navigation du canal d'Alexandrie dont elle ne serait éloignée que d'un quart d'heure. Voilà, ce qu'il me semble ce que l'on peut faire de mieux à Damanhour. Au reste, il appartient à un officier du génie à prononcer la-dessus plus pertinemment.

L'adjudant Général , commandant la province de Bahiré

Leturcq

59

- 1799 Janvier 24 – 5 Pluviôse An 7
- *Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)*
- *Interrogation d'un habitant de Damanhour qui arrive du camp de Mourad Bey. - Envoi de l'état de ses frais d'interprètes et autres dépenses extraordinaires.*

Armée d'Orient

Division

N° 200

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

N° 18

À Damanhour le 5 Pluviôse an 7 de la République française, une et indivisible
24 janvier 1799

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant Général, commandant la province de Bahiré,
Au Général de division Menou, commandant les provinces d'Alexandrie, Rosette et Bahiré,

J'ai l'honneur de vous adresser, mon Général, l'interrogation d'un personnage de Damanhour arrivé hier de l'armée de Mourad Bey. Il vous intéressera, je l'espère, si vous n'avez pas eu connaissance de ce qui s'est passé dans la haute Égypte depuis cette dernière affaire.

Je vous joins ici mes états du traitement d'interprètes et frais extraordinaires pour le mois de nivôse. Je vous prie d'avoir la bonté de les viser.

Le départ prochain qui me force de quitter le commandement de cette province, me peine infiniment sous bien des rapports, particulièrement parce que cette séparation m'éloigne de vous et me prive de profiter de tous les avantages qu'il y a de servir sous vos ordres. Recevez, je vous en supplie, les sincères regrets de votre très dévoué subordonné.

Leturcq

Au quartier général à Damanhour, le 4 pluviôse an 7 républicain
23 janvier 1799

Interrogatoire fait le dit jour au dit Aly Demessein, arrêté le même jour

Demandes	Réponses
Interrogé d'où il venait	Du camp de Mourad Bey
Idem, depuis quand il était parti	Depuis 27 jours, époque du dernier combat des Français avec les Mameloucks
Idem, quel était son emploi et s'il était Mamelouck	qu'il était pour la conservation de son Divan et autres effets.
Idem, pourquoi il était venu à Damanhour	Parce que Mourad Bey ne pouvait plus le solder et qu'il venait rejoindre sa famille.
Idem, s'il était présent à la bataille qui a eu lieu en avant de Siout	A répondu que oui, qu'un Bey nommé Berdissy avait été tué.
Idem, en quel lieu il a laissé Mourad Bey	À Aga Besoucra
Idem, combien il reste de Beys avec Mourad	Neuf Beys et peu de Mameloucks.
Idem, si les Français ont pris des Mameloucks	Les Français ont tué à la première affaire 70 Mameloucks et à la dernière beaucoup et entre-autres le Bey Elfy du Caire, propriétaire de la maison où reste le général Bonaparte, qui fut fait prisonnier à cette affaire
Pour copie conforme	

L'adjutant Général commandant la province de Bahiré

A été posé en bas le nom du nommé Aly Demessein

Leturcq

- 1799 Janvier 26 – 7 Pluviôse An 7
- Leturcq adjudant général commandant la province de Bahireh (à Damanhour) au général de division Menou commandant supérieur des provinces de Rosette, d'Alexandrie et du Bahireh (à Rosette)
- Arrivée d'une pièce de 3 d'Alexandrie et d'un détachement d'artillerie de Marine qui va s'embarquer à Rahmanieh pour Le Caire. - Un de ses adjoints qui était en tournée avec une colonne mobile vient de rentrer avec un peu d'argent, des chevaux, des bœufs, des moutons, du bled, de l'orge, des fèves, du beurre. - Il remettra le lendemain le commandement au citoyen Delzons. - Il l'a engagé à faire passer des subsistances à Alexandrie. - Partant sans les deux pièces de 3 de la division Bon, il invite le général Menou à donner à son successeur ordre de les envoyer au Caire.

Armée d'Orient

Division

N° 205

LIBERTÉ

ÉGALITÉ

N° 25

À Damanhour le 7 Pluviôse an 7 de la République française, une et indivisible
26 janvier 1799

Le Citoyen LETURCQ, Adjudant général, commandant la province de Bahiré
Au général divisionnaire Menou,

Vous trouverez sous ce pli, mon Général, quelques observations relatives aux fortifications à faire aux environs de Damanhour. Elles seront vraisemblablement suffisantes ; mais pour remplir totalement le but désiré, j'ai donné l'ordre au capitaine du génie Picot de se rendre à Damanhour afin que nous puissions examiner ensemble plus scrupuleusement cet objet et vous en rendre un compte exact.

Il m'est arrivé aujourd'hui d'Alexandrie, une pièce de canon de 3 3/4 pour remplacer la pièce de 3 qui devait être envoyée d'Aboukir ; elle nous fera un bien infini.

Cette pièce était escortée par un détachement qui est de la 1^{ère} compagnie d'artillerie de Marine attendue depuis longtemps d'après l'avis que vous en avez donné.

J'ordonne les précautions strictes et nécessaires en pareil cas, afin d'éviter la communication. Cette compagnie part demain de Damanhour pour se rendre à Rahmanié, s'y embarquer de suite pour Boulac où elle devra faire sa quarantaine.

Les détachements que j'avais dehors dont un était conduit par un de mes adjoints, employés à la rentrée des contributions, sont arrivés ce soir. Il ont apporté un peu d'argent, ont amené 15 chevaux, 19 bœufs, 106 moutons, du bled, de l'orge, des fèves et du beurre etc. Il me paraît que ce n'est pas sans beaucoup de peine.

Je rends définitivement le commandement et les comptes de cette province avec les instructions détaillées demain au citoyen Delzons, afin de pouvoir partir avec le 2^e bataillon de la 4^e, le 9 de ce mois pour me rendre au Caire où je dois être employé.

Ce qui me fait plaisir, c'est que ne laisse pas cette place sans ressource, les magasins sont garnis de bled, orge, fèves, beurre, bœufs et moutons.

J'ai engagé le citoyen Delzons à faire partir pour Alexandrie après-demain une caravane d'orge, fèves et bœufs, ils en ont un urgent besoin.

Je crois vous avoir fait part que le général en chef ordonne que les deux pièces de trois qui sont attachées à la 4^e légère et qui appartiennent à la division Bon, doivent se rendre par le plus court délai avec les canonnières et attelages au Caire ; je pars sans ces deux pièces. Veuillez, je vous prie, donner vos ordres, en conséquence, à mon successeur.

Respect et entier dévouement

Leturcq